

morbihan



Poul Fetan en Quistinic
qui vient d'être acheté par la commune

Cahiers de L'UMIVEM

hiver 1978

N° 17

Qu'est-ce que l'UMIVEM ?

L'UMIVEM (Union pour la Mise en Valeur Esthétique du Morbihan) filiale de la Fédération Nationale de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux (FNASSEM), présidée par Henry de Segogne, a été fondée en mars 1969 sous la présidence du Préfet du Morbihan.

L'UMIVEM groupe les associations qui s'intéressent d'une façon ou d'une autre à la protection du patrimoine naturel, artistique, historique, du département.

Les animateurs de l'UMIVEM ne défendent pas le passé pour le passé mais souhaitent prouver que sens du présent et respect du passé ne sont pas incompatibles. D'accord avec les autorités ministérielles préoccupées particulièrement de l'environnement, ils estiment que les hommes d'aujourd'hui ont besoin de beauté et ils désirent à la fois préserver et mettre en valeur ce qui répond à ce besoin.

Sommaire de ce numéro

— Assemblée Générale 1977. Discours de la présidente (MC Borde)	Page 1
— Adresse aux Maires (MM Martinie)	Page 9
— Echanges entre Administrations et Associations	
Entre Mès et Vilaine p.11 - Damgan p. 13 - Rhuys p. 14 - L'Île d'Arx p. 17 - Belle-Ile et Haut p. 18 - SEPNB p. 20 - Locmariaker p. 20 - La Trinité p. 22 - L'ARTEB p. 23 - Saint-Nolff p. 25 - Chemins de Grande Randonnée p. 25 - Riantec p. 29 - L'Estuaire du Blavet p. 29 - Larmor-Plage p. 30 - Vieilles maisons françaises p. 31 - Les chemins de ronde p. 32 - Au pays de Baud p. 32 - Conclusions de M. le Préfet et de M. Chabason p. 33.	
— Nouvelles brèves - Un week-end à Persquen - Une exposition	Page 34
— Lettre au Président de la République sur la pollution des côtes	Page 35
— Les amis de l'UMIVEM, une association à créer	Page 37
— Des montagnes noires à l'océan bleu en descendant le Scorff (E. Collet) suite	Page 38
— Distinctions	Page 40
— La Bretagne à travers la peinture « Découverte d'une province » (D. Delouche)	Page 41
— Le livre d'A. Degez : Restaurer en Bretagne (Morbihan)	Page 41

Adresse : Madame R. BORDE

BORDLANN — 56600 LANESTER — Tél. 76.10.47 — 76.16.22

Cotisations : Etudiant : 5 F — Membre Actif : 25 F

Membre Bienfaiteur : 50 F et plus

C.C.P. UMIVEM 3678-40 K Nantes - Compte bancaire B.P.B.A. Lorient

Amis de l'an dernier, avez-vous réglé votre cotisation 1978 ?

ASSEMBLEE GENERALE DE L'UMIVEM 1977

L'Assemblée Générale de l'UMIVEM s'est tenue à la Préfecture de Vannes le 13 décembre 1977. Les affaires intérieures se sont traitées le matin lors de l'Assemblée statutaire. Au cours de cette assemblée ont eu lieu les élections du Conseil. Il fallait remplacer : M. Paul Quiguer et M. Jean Le Corguille, démissionnaires et qui ont été remplacés par M. Loïc de Kerhor, délégué des V.M.F. pour le Morbihan et J. Potard, représentant l'association Entre Mès et Vilaine.

Les autres membres sortants étaient : M.-C. Borde, J. Danigo, A. Degez, M.-M. Martinie et J.-C. Pierre qui se représentaient et ont été réélus.

Le Conseil se compose donc de : M.-C. Borde, J. Danigo, A. Degez, J. Fraval de Coatparquet, L. de Kerhor, H. Maho, MM. Martinie, Y. Mazé, F. Mosser, J.-C. Pierre, M. Plé, J. Potard, Y. Robic.

L'Assemblée publique s'est tenue ensuite dans la salle du Conseil Général en présence de : M. Henri Baudequin, préfet du Morbihan, M. Chabason, directeur de la Mission d'environnement rural et urbain et qui représentait M. Michel d'Ornano, ministre de la Culture et de l'Environnement, M. Robert Julienne, délégué régional de l'Environnement, M. Michel Bohuon, directeur régional des Affaires Culturelles, M. Jean-Claude Menou, conservateur régional des Bâtiments de France, M^{me} Denise Court, vice-présidente du Conseil Général, Denis Pilven, architecte des Bâtiments de France, M. Pierre Pavec, ingénieur du Génie rural de la Direction Départementale de l'Agriculture, M. Fratti, ingénieur de l'Industrie et des Mines, M. Christian Renié, directeur départemental de l'Équipement, M. Medevielle, ingénieur de l'Aménagement Foncier, de l'Urbanisme et des Transports, M. Hinterseber, administrateur principal des Affaires Maritimes, M. Cabillic, de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, etc...

Une centaine de personnes, dont une trentaine de maires, assistaient à la réunion qui commençait par le discours de la présidente, adressé d'abord à M. Chabason.

DISCOURS DE LA PRESIDENTE :

« Vous n'imaginez peut-être pas, Monsieur, de quelle fièvre nous avons été saisis à l'idée que notre ministre serait ici aujourd'hui. Nous avions tant de choses à lui dire ! Quand je dis nous, je pense d'abord aux 47 associations fédérées par l'UMIVEM, mais je crois pouvoir y joindre les Administrations et les Maires.

L'ADMINISTRATION, SES DIFFICULTES DANS LE MORBIHAN.

Il est peut-être des départements où la transformation de la vie, donc de l'environnement, se fait sans trop de difficultés ; ce n'est pas le cas dans le Morbihan. La géologie y est très variée, le patrimoine culturel y est à la fois très riche et très divers (la Préhistoire y est presque partout présente. Les Romains y ont laissé bien des traces et surtout, la culture bretonne y est très vivante avec tout ce que cela suppose de particulier et donc de précieux, qu'il s'agisse de la langue, de l'humanisation du paysage, de l'architecture rurale et religieuse). Tout cela fait qu'il faudrait souvent, avant qu'une décision soit prise, en envisager les conséquences sous de multiples aspects. C'est assurément une gêne dans le travail de ceux dont le métier est de faire appliquer des lois pensées à Paris pour toute la France et que l'on doit adapter aux circonstances locales.

Tous nos différends avec la DDA, (et Dieu sait s'ils sont nombreux), ne viennent-ils pas de ce que les circonstances locales si particulières n'aient pas été perçues comme telles quand on a fait la réglementation ? Nous avons reçu de M. Nungesser pour préparer cette Assemblée un long rapport très intéressant. Il y signale entre autres choses l'excellente brochure sur les implantations de hangars agricoles et le montage audio-visuel qui l'accompagne. Mais d'autres points me laissent songeuse : c'est ainsi que si j'applaudis aux replantations tout en souhaitant qu'elles soient plus variées, je regrette ce que M. Nungesser appelle « les transformations apportées par l'intervention de l'homme au cours des aménagements ruraux » chaque fois que ces transformations sont inutiles. Si je me réjouis des 15 kms de sentiers faits par la DDA le long du Scorff et des circuits nettoyés dans la Presqu'île de Rhuy, à Ploerdut et à Locoal-Mendon, je me déssole des centaines, des milliers de kms de chemins détruits sur l'ensemble du département. Ces chemins, on ne pouvait les garder tous, mais il aurait fallu partir du réseau existant.



Nettoyage de chemins à Ploerdut (1977)

Dans notre questionnaire aux maires, il est frappant de voir que dans 21 communes non remembrées, on souhaite des circuits de promenade. Il en est de même pour 3 communes en cours de remembrement, 1 commune où le remembrement est en projet. Et seulement dans 3 communes déjà remembrées. (Pour les quatre communes en cours de remembrement, nous pourrions peut-être faire ensemble quelque chose avant qu'il ne soit trop tard ? Mais il y a tant de choses que nous ferions ensemble... si l'UMIVEM était convoquée aux réunions préalables au remembrement comme on nous l'avait promis... en 1975 !).

La DDE aussi rencontre des difficultés. Dans le remarquable rapport que M. Renié a fait pour nous dont notre bulletin publiera de larges extraits il est dit : « les responsables de la DDE n'hésitent pas à assumer très souvent des positions ingrates dans la mesure où ils cherchent à limiter au strict nécessaire l'étendue des périmètres d'urbanisation, à favoriser le groupement des constructions et la sauvegarde des espaces naturels ». M. Renié fait remarquer, et c'est vrai, que les refus de la DDE par exemple, d'accepter des lotissements en site sensible ne laissent aucune trace dans le site et passent ainsi inaperçus. Il serait en effet fort injuste de ne pas tenir compte de ce dont on nous sauve et il faut reconnaître que c'est la DDE qui doit résoudre les problèmes considérables d'infrastructure créés par les nouvelles formes de vie économique et sociale et en particulier par le développement du tourisme.

LES MAIRES, LEURS DIFFICULTÉS

Quant aux maires, ils ont la tâche plus difficile encore. Etre maire est devenu un métier exigeant, non plus seulement du dévouement comme naguère, mais une compétence multiforme. Nous sommes à l'UMIVEM si frappés de cela et nous savons si bien que tant de choses reposent sur les maires que nous avons, pour préparer cette Assemblée, envoyé à toutes les mairies un questionnaire de 7 pages. Sur les 245 maires du département, 121 ont répondu soit près de la moitié, ce qui est d'autant plus remarquable que notre questionnaire tombait très mal : les maires venaient de finir de répondre à celui du Premier Ministre, et à celui de 80 pages du Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports.

Des soucis qu'ils ont exprimés en répondant à notre questionnaire, nous parlerons plus tard. Je voudrais maintenant vous dire quelle est la position de l'UMIVEM en face de ces deux groupes d'interlocuteurs : l'Administration et les élus locaux.

Je crois pouvoir la résumer en deux mots : critique constructive.

LIBERTÉ DES ASSOCIATIONS QUI PEUVENT CRITIQUER POUR CONSTRUIRE

Nous avons la chance d'être libres puisque nos charges, c'est nous-mêmes qui nous les donnons. Nous nous sentons, certes, responsables vis-à-vis des générations à venir, mais ni notre gagne-pain, ni notre place dans la cité ne dépendent de ce que nous disons ou faisons dans les associations. Cela nous permet une indépendance d'esprit que parfois certains nous reprochent gentiment, d'autres moins gentiment. On nous dit : « On voit bien que ce n'est pas vous qui dans les communes, recevez les réclamations des habitants, on voit bien que ce n'est pas vous qui êtes pris entre la réglementation et certaines pressions politiques ou électorales », etc...

Nous sommes très conscients de cette chance que nous avons. Nous aimerions, pourtant, que l'on sache un peu plus que cette liberté a pour contrepartie un dévouement coûteux et que notre rôle est souvent difficile.

DIFFICULTÉS DES ASSOCIATIONS

Sur le côté ruineux de l'affaire, je n'insiste pas. Tous ceux qui s'occupent des autres, autrement que par métier, sont dans le même cas. Ce qui rend notre tâche à nous bien plus suspecte que si nous nous occupions de vieillards ou d'handicapés, c'est que nous avons l'air de défendre certains

— Je m'inscris à l'UMIVEM comme membre étudiant (5 F) — actif (25 F) —
bienfaiteur (50 F et plus)

Ma cotisation vous parviendra par chèque bancaire au compte : B.P.B.A. Lorient,
compte UMIVEM.

ou par chèque postal : UMIVEM 3678-40 K Nantes

— Je vous envoie mon adhésion : M. _____

— Je vous aiderais volontiers par du travail bénévole : _____

— Je m'intéresse surtout à _____

— Je n'ai aucune compétence précise mais beaucoup de bonne volonté et un peu de
temps

— J'ai quelques compétences en _____

— Je ferais volontiers partie d'une équipe de _____

— J'ai dès aujourd'hui une suggestion à vous faire _____

— Mon adresse dans le Morbihan est _____

— J'y vis habituellement

J'y viens du _____ au _____

et du _____ au _____

chaque année.

— J'y suis cette année seulement, mais ce que vous faites m'intéresse parce que

— Je vous envoie aussi l'adhésion de M. _____

dont la cotisation sera jointe à la mienne.

— Voici des noms et adresses de personnes susceptibles d'être intéressées par
l'UMIVEM

— Dans un autre département breton, voici l'adresse d'une personne susceptible de
travailler dans le même esprit que l'UMIVEM

N. B. Rayez les mentions inutiles

Et veillez à ce que votre virement postal soit bien réglé : trop souvent, des
virements nous reviennent.

ses décisions. S'il faisait alors appel aux services administratifs départementaux
qui ont pour mission de surveiller tel aspect du patrimoine ou, (lorsque la
situation est si particulière qu'aucun texte ne la prévoit), s'adressait aux
associations qui ont parfois parmi leurs militants des spécialistes méconnus,
que de petites catastrophes seraient évitées !

Et c'est bien de petites catastrophes qu'il s'agit. A quel désastre aboutit
l'accumulation de petites catastrophes !

LES ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

Ceux qui aiment leur pays, ceux qui sont vraiment sensibles à l'extra-
ordinaire harmonie de son paysage et de son architecture traditionnelle voient
cette harmonie disparaître d'année en année, je devrais dire de semaine en
semaine.

Petite catastrophe que ce projet de ligne électrique à moyenne tension
qui doit, de Plouharnel à St-Philibert, traverser des paysages à la fois presti-
gieux et fragiles. (Ne pourrait-on soit l'enterrer, soit l'immerger ?). Petite
catastrophe que des maisons implantées n'importe comment... Petite catastro-
phe que des permis de construire donnés à des maisons mal proportionnées.
Petite catastrophe que la construction d'un grand hangar utilitaire tout près
d'un village si caractéristique qu'il est en instance de classement. Petite
catastrophe que des poteaux d'EDF et de PTT flanqués n'importe où. Petite
catastrophe que des abominables clôtures raides édifiées partout, souvent
autour de maisons fort acceptables. Petite catastrophe que ce quadrillage de
certaines portions de la côte en parcelles équipées de clôtures pour station-
nement de caravanes. Petite catastrophe que les POS qui ne tiennent pas
suffisamment compte de la qualité exceptionnelle de certains sites (je pense
ici aux îles : Belle-Ile, Houat, Hoëdic où la vigilance devrait être encore plus
grande qu'ailleurs). Petite catastrophe que cette bretelle à la sortie de Vannes,
qui doit relier la route de Nantes à celle de Rennes, en coupant un massif
boisé de 25 hectares, classé en zone verte, et en l'amputant de 4 hectares
environ. Petite catastrophe que ces carrefours de ville construits en pleine
campagne dans des zones esthétiquement fragiles...

On me dira : « On n'arrête pas le progrès et le Morbihan n'est pas
une réserve d'indiens ».

**Mais n'est-ce pas justement là où la pression humaine est très forte
qu'il faut être attentif et rigoureux puisque chaque mauvais exemple est
immédiatement suivi ? Alors comment faire ?**

Prenons l'exemple le plus banal, celui d'une commune touristique. Imagi-
nons deux voies qui se croisent en site protégé. La circulation y est, en
juillet-août, intense et dangereuse. Il faut un feu, au moins pendant l'été. Les
Bâtiments de France devraient être consultés avant quiconque puisque le site
est protégé. Malheureusement, cette démarche est négligée. Pour la protection
du feu, on oublie la protection du site, et l'on fait là, consciencieusement ce
que l'on ferait dans un carrefour de banlieue banale : d'épaisse bordures
de granit et des trottoirs... Sans doute a-t-on l'impression d'avoir bien travaillé,
mais on a abîmé le paysage à la façon d'une couturière qui, dans un tissu de
soie, mettrait une pièce de toile cousue au fil ciré. On aurait pu éviter cela en
travaillant à l'intégrer aussi discrètement que possible dans le paysage.

INCONSCIENT VANDALISME

Dans les questionnaires remplis par les maires, nous trouvons des indications sur ce qu'a pu être l'inconscient vandalisme de ces dernières années.

Par exemple, à la question : « Avez-vous des croix et des calvaires ? ». On nous répond : « Nous en avions 7, 2 ont disparu lors du remembrement ». — « des fontaines ? » — « 2 ont disparu quand on a rasé les talus ». Or, tous les maires n'ont pas répondu à des tas de cailloux, une petite route coupant une allée couverte ; et combien de placitres de chapelles commodément utilisés pour l'implantation des poteaux d'EDF et des PTT ou pour des parkings !

UNE QUESTION PARTICULIERE : LES POTEAUX METALLIQUES

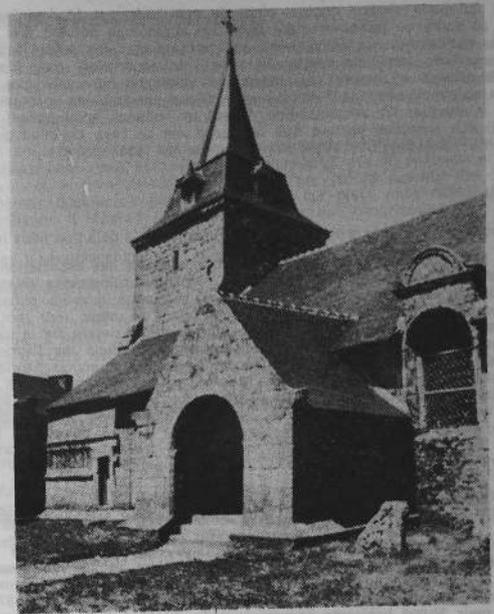
Ces poteaux métalliques, allons-nous devoir les accepter partout ? M. Trichet, du P et T, dans une lettre que je viens de recevoir me dit qu'il garde les poteaux de bois pour les sites sensibles. C'est une excellente idée et nous l'en remercions, mais ce que nous voudrions, c'est que l'on cesse complètement d'employer des poteaux métalliques. Lorsque l'on a commencé à les utiliser, nous pensions que leur laideur était compensée par leurs avantages techniques. Or, nous avons appris depuis qu'il en faut 5 là où 4 poteaux de bois suffisent, qu'ils supportent très mal les chocs climatiques (est-ce pour cela que l'on en met dans le Morbihan où le climat est relativement doux ?) et que, de toute façon, leur espérance de vie, si je puis dire, est inférieure à celle des poteaux de bois. Pendant ce temps, certains forestiers français, nous dit-on, ne savent quels débouchés trouver pour leurs poteaux. Il y a là un problème qui, pour être départemental, n'en est pas moins national.

Autre problème à la fois départemental et national : la dérisoire participation des écologistes aux études préalables au remembrement. Certaines questions, dans notre enquête auprès des maires, nous permettaient de savoir si depuis 1976, une étude écologique avait précédé ou précéderait le remembrement. Sur les 16 remembrements que l'on nous signale comme en cours ou prévus, 10 le sont sans étude écologique !

EQUILIBRE A TROUVER DANS LES OPERATIONS CONNEXES AU REMEMBREMENT

Le maire d'une commune de 5.200 habitants nous dit : « Deux écologistes sont venus à la première réunion et ne sont pas revenus. Leur absence ultérieure est due paraît-il au manque de crédits ». Au moment où le Gouvernement s'inquiète tant de l'emploi des jeunes, n'est-il pas désolant que l'on en soit là dans un domaine si important ? Car c'est tout de même la conservation des sols qui est en jeu, donc à long terme la vie des agriculteurs et la vie tout court. Il faut dire que le paysage breton est radicalement modifié par les opérations connexes au remembrement. C'est encore dans les réponses des maires que nous trouvons ces chiffres. (N.B.) Dans une commune de 8.500 habitants, Langonnet, on a abattu 890 kms de haies et talus pour 400 kms de haies et talus restants. Un ruban de haies qui déroulé, couvrirait la distance de Vannes à Perpignan. Il s'agit là d'un remembrement ancien. Nous reconnaissons que les remembrements actuels sont moins traumatisants. A Landévant, par exemple, on a abattu 120 kms de haies seulement sur un total de 620. Citons aussi Ploërdut qui bien que ne voulant pas le remembrement a abattu

N.B. — Certains de ces chiffres ont été corrigés après les protestations de M. Pavec



L'église de Ploërdut

500 kms de haies mais en a gardé 6.000 et qui remet en état ses vieux chemins. C'est la sagesse. Ce qui nous étonne, c'est qu'il y ait encore, dans les remembrements récents (ou hors remembrement, car M. Nungesser fait état dans son rapport, de coûteux travaux sur 60 kms de l'Arz) des rectifications de cours d'eau, dont on sait quels dommages elles causent à la nature, en particulier à la faune.

ERREURS A NE PLUS COMMETTRE DANS L'ETABLISSEMENT DU NOUVEAU CADASTRE

Nous sommes très inquiets aussi lorsque nous apprenons que des terrains communaux, ceux qui entourent certaines chapelles, par exemple, sont versés à la masse. Il est arrivé que des bornes soient mises à toucher la chapelle. Or, qu'est-ce qu'une chapelle sans espace vital, une chapelle autour de laquelle on ne peut plus faire un pardon sans la permission de tel ou tel des riverains ? Il y a là un grave dommage à la qualité de la vie en milieu rural. (Nous soumettrons des cas précis à la DDA).

Ce qui nous choque encore, c'est de voir cadastrer le domaine public maritime au cours de remembrement dans des communes bordant des rivières remontées par la mer. Là aussi, nous soumettrons des cas précis à la DDA. De tels procédés facilitent certes, le travail de répartition, mais c'est une **intolérable** atteinte au respect du bien public. Comment faire pour que pareille erreur ne se renouvelle pas ? Nous ne voudrions pas que les associations en viennent à attaquer les responsables devant le Tribunal Administratif. Il faut donc qu'il soit enseigné partout que le rivage est un bien commun que nous devons tous respecter. Et d'abord voir délimiter de façon précise.

POLLUTION

Nous ne serons pas très originaux en disant que la pollution nous inquiète.

La lutte contre la pollution excède les possibilités des associations. Comme le dit un excellent rapport de la DASS dont nous remercions vivement M. le Directeur, c'est un problème qui relève d'une action interdisciplinaire. Les associations préoccupées d'environnement ont tout de même leur mot à dire sur la question, elles attirent l'attention depuis qu'elles existent sur la nécessité de respecter la nature. La respecte-t-on suffisamment dans les formes dites modernes de culture et d'élevage ? Nous rejoignons là les soucis exprimés par l'Administrateur en Chef des Affaires Maritimes dans le rapport qu'il a bien voulu nous envoyer. N'en viendra-t-on pas à remettre en question, par exemple, les énormes concentrations d'animaux élevés artificiellement, dont il est très difficile d'évacuer les déjections ? L'avenir nous le dira comme le présent nous dit déjà qu'il faut remettre en question la fiévreuse concentration de vacanciers sur la côte !

UNE SOURCE DE PROBLEMES INSOLUBLES : LA SURPOPULATION SAISONNIERE DES COTES

Tous les maires des communes littorales savent combien de choses s'arrangeraient si les vacances des Français s'étaient de mai à septembre et combien la vie serait plus agréable pour tout le monde dans les « communes-accordéons » où l'on ne sait plus si l'on doit gérer la commune pour 874 habitants ou pour 30.000 habitants comme nous le dit M. le Maire de **Damgan**.

TOURISME VERT : MESURES A PRENDRE

D'autre part, peut-être se précipiterait-on moins vers les côtes si le **tourisme vert se développait plus en Bretagne** ? Nombreuses en Morbihan sont les associations qui y travaillent. Mais il est un point sur lequel la législation est défectueuse. Il s'agit de l'accueil chez l'habitant. Vous savez que le Ministère des Finances considère que celui qui loue en meublé saisonnier fait acte de commerce. Il est taxé en conséquence (la taxe étant faite pour plus de six mois ou moins de six mois de location). Beaucoup de gens qui loueraient volontiers leur maison en tout ou partie pendant quelques semaines d'été ne le font pas à cause de cette taxation. Ne pourrait-on, **pour les communes rurales** surtout, supprimer la taxe ? Quelques dizaines de touristes séjournant dans chaque village de la Bretagne intérieure, apprenant à la découvrir, nouant avec ses habitants des relations d'autant plus facilement amicales que leur présence ne pèserait en rien sur la commune, n'est-ce pas ce que souhaitent bien des maires de l'intérieur ? C'est en tous cas ce que dit M. le Maire de **Plouray**.

L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Puisque nous en sommes à parler de fiscalité, ne pourrait-on demander que le Ministère des Finances manifeste **quelque compréhension envers ceux qui, à grands frais, entretiennent des monuments classés ou inscrits** ? La taxe d'habitation, les droits de succession, ne sont-ils pas dans la plupart des cas, beaucoup trop lourds ?

Si nous ne voulons pas que ce patrimoine continue d'être abandonné (notre questionnaire aux Maires ne nous signale-t-il pas 69 châteaux et manoirs en mauvais ou en très mauvais état) si nous ne voulons pas que des étrangers les rachètent, quelquefois pour les restaurer sur place mais quelquefois pour les déménager, il faudrait alléger les charges des propriétaires.

CONCOURS D'ARCHITECTURE

Avant de terminer, pour laisser enfin la parole à quelques-uns de nos associations, je voudrais encore exprimer un souhait dont la réalisation, pour une fois, ne coûterait rien à personne : que les concours d'architectes soient plus fréquents. Ainsi, au Croisty, port artificiel qui se veut un modèle, et dont le maître d'œuvre est une société d'économie mixte, la SATMOR, le fond du port est réservé à un programme de logements. Ne serait-il pas sain qu'un tel programme soit soumis à plusieurs hommes de l'art ? Il nous semble que dès qu'il s'agit de construire pour un organisme public, c'est ainsi que les choses devraient se passer ?

L'ACCUEIL DE LA PREFECTURE ET DES SOUS-PREFECTURES

Voilà donc pour nos soucis, mais je ne veux pas terminer sans dire que nous avons dans le Morbihan une chance énorme qu'on nous envie ailleurs : celle d'être accueillis à la Préfecture et dans les Sous-Préfectures. La réunion d'aujourd'hui n'est-elle pas une preuve de ce désir de dialogue ?

Je suis heureuse d'en remercier M. le Préfet, et ceux qui dépendent de lui.

ADRESSE AUX MAIRES

M^{me} **Borde** donne ensuite la parole à M^{me} **Martinie**, qui donne un bref compte-rendu du « Questionnaire aux Maires ».

« Lorsque nous avons lancé notre questionnaire aux Maires, plusieurs personnes d'expérience nous ont dit : « Vous aurez 20 réponses ». Nous en avons eu 131 ! (dernière nouvelle : Sainte-Hélène a répondu ce matin !).

Or, 6 Maires qui avaient demandé que l'on passe les voir ou qu'on leur laisse un peu plus de temps pour répondre nous ont écrit sans nous renvoyer le questionnaire. Si nous avions ces 6 questionnaires remplis, nous pourrions vous dire que la majorité des Maires du Morbihan a répondu : 1 Maire sur 2 + 6 !

On sent bien que certains questionnaires ont été rédigés hâtivement, avec moins de soin et moins de goût que d'autres. Nous sommes tout de même très touchés du travail fourni à la demande d'un organisme que sa fonction rend souvent gênant. Plusieurs Maires ont accompagné leur envoi d'une longue lettre. Certaines de ces lettres signalent des lacunes à notre questionnaire.

DES LACUNES

C'est ainsi que M. le Maire d'Ambon, nous fait remarquer que l'absence de questions sur la **toponymie** semble prouver une indifférence à la langue que nous n'éprouvons pas du tout en réalité. M. le Maire d'Ambon a raison, les noms bretons en Bretagne, cela fait partie de la qualité de la vie (le numéro 8 de la revue en a parlé).

M. le Maire de Néant-sur-Yvel nous fait une remarque excellente : notre questionnaire ne demandait pas les **dates des monuments**... Grave erreur, en effet.

Nous ne savons plus, car cela nous a été dit oralement, qui nous a reproché d'avoir oublié les **moulins**. Il est vrai que moulins à vent, moulins sur les cours d'eau, moulins à marée, méritent toute notre attention, ainsi que bien des petits ouvrages de défense sur les côtes.

En résumé, je dirai que notre questionnaire n'était pas seulement embêtant, il était raté.

Malgré cela, il nous a montré à quel point certains Maires connaissent bien leur commune, l'aimaient et voulaient en garder vivant le patrimoine légué par le passé.

Au tableau d'honneur de l'UMIVEM, nous afficherons volontiers : Ambon, Saint-Nolff, Arzon, Saint-Gravé, Etel, Erdeven, Férel, Plougoumelen, Pont-Scorff, Rianteac.

Si je ne craignais d'aller sur les brisées de « Villages que j'aime », je parlerais aussi de Grand-Champ, de Camors qui ont reçu des distinctions méritées.

Je ne cite ici que des Maires qui ont répondu au questionnaire. Sans cela, j'ajouterais bien des noms du Pays de Baud ou des rives du Scorff en particulier.

Qu'avons-nous appris en lisant vos réponses ?

LA CHARGE DES COMMUNES

Nous avons mieux pris conscience de la **charge** que représente pour les communes le patrimoine architectural. M^{me} **Borde** citait tout à l'heure Guiscriff, mais nous pourrions parler aussi bien de Langonnet, de Sérent, de Gourin, de Grand-Champ, du Faouët, de Guidel, etc... pour les chapelles, ou de Plaudren, de Saint-Jean Brévelay, de Peillac pour les croix, les calvaires.

CITADINS ET COMMUNES RURALES

En nous écrivant, M. le Maire d'Allaire nous disait que la « **campagne ne peut pas être entretenue en fonction des seules promenades des citadins** ». On pourrait dire aussi que le **patrimoine architectural ne peut pas être entretenu pour le seul plaisir des visiteurs**. La seule solution à ces problèmes, c'est celle qui est appliquée partout au Pays de Baud par M. **Maho** : créer des associations locales (et ailleurs aussi, bien sûr, mais enfin je cite le Pays de Baud parce que l'exemple est assez éclatant). Toutes ces associations qui groupent essentiellement les gens du quartier de la chapelle, et qui font leur place à ceux qui ont quitté le pays et qui l'aiment encore, et aussi à ceux qui le découvrent à l'occasion des vacances. Quand de telles associations existent, il devient relativement facile pour la municipalité de les patronner, de les aider, de travailler avec elles.

LES ASSOCIATIONS ET LES MUNICIPALITES

Certaines municipalités redoutent encore les associations. Je vous assure que la lecture du tableau sur lequel nous avons relevé vos réponses a de quoi nous maintenir dans l'humilité. 32 maires seulement ont dit qu'ils souhaitaient, ou simplement acceptaient, qu'une association participe à leur POS. Pour certains, c'est un non souligné ou vigoureusement entouré. A nous, chers amis des associations, de soigner notre image de marque en n'étant pas d'insupportables faiseurs de morale. Cela dit, Messieurs les Maires, vous n'avez pas grand-chose à craindre des associations qui ne s'occupent que de monuments.

UN LIVRE DE M. DEGEZ POUR AIDER

Vous n'avez pas grand-chose à craindre non plus du **livre** que nous publierons bientôt « Restaurer en Morbihan ». Or, vous n'êtes que 57 sur 131 à l'avoir demandé. Ce livre est l'œuvre de M. **Degez**. Même si vous ne nous avez pas demandé de vous l'envoyer, vous pourrez nous le réclamer. Il pourra vous aider à faire prendre conscience à vos administrés de la richesse de ce qu'ils ont entre les mains lorsqu'ils ont une vieille maison.

D'AUTRES AIDES POSSIBLES

M. **de Kerhor** nous parlera tout à l'heure de son association des **Vieilles maisons françaises** qui se spécialise dans les manoirs, mais il existe aussi pour les maisons paysannes, l'association des **Maisons paysannes de France** dont s'occupe M. **Le Huidoux**...

En ce qui concerne les sites, vous êtes 54 qui avez souhaité que l'on vous aide à protéger vos sites les plus beaux, c'est un chiffre considérable. Je crois qu'il va falloir qu'une section spéciale de l'UMIVEM se mette en place pour vous aider. Une section spéciale chemins ne serait pas inutile non plus, nous en avons parlé ce matin dans une réunion de travail.

Là-dessus je m'arrête, mais nous n'avons pas fini d'exploiter ces réponses pour le bien du Morbihan et encore une fois nous vous en remercions ».

LE DIALOGUE ASSOCIATIONS-ADMINISTRATIONS.

ENTRE MES ET VILAINÉ : Madame Echard

Du rapport que nous avons envoyé à M^{me} **Borde**, nous extrayons, M. le Préfet, quelques lignes concernant les plus importants de nos soucis.

L'urbanisme sauvage, par caravanes et cabanons, colonise les zones non aedificandi et les zones agricoles. Au problème esthétique se juxtapose là un problème social. Ne faudrait-il pas travailler à faire respecter les lois existantes ? Mais d'un autre côté, ne faudrait-il pas dans les secteurs constructibles, revoir les règlements en pensant aux petites bourses ?

La protection de la côte contre la mer se fait de façon telle que les plages sont envahies par les voitures. Nous voudrions que l'on use modérément du béton ! Comme d'ailleurs du goudron. Il faut que l'on puisse accéder aux

plages, mais il ne faut pas pour cela éventrer la falaise de « la Mine d'Or » par exemple, qui méritait d'être classée. Ni goudronner ni élargir, les sentiers piétonniers courant le long du rivage. Ni faire sauter une ferme du XVII^{me} pour améliorer un virage ! A Pénestin, l'actuel plan d'urbanisme prévoit des lotissements en bordure de la Vilaine. 5 lots de 800 m². Dans toutes les communes voisines, il est heureusement interdit de construire sur le fleuve.

Ne faudrait-il pas que l'on s'entende pour protéger les rives, de la Vilaine ?

On nous a parlé d'un nouveau pont entre La Roche-Bernard et Arzal. Faut-il le craindre. Nous posons la question à l'Administration.

Nous posons aussi deux autres questions à propos du port de Camoël :

- Quelle suite donne-t-on à notre demande que le caractère sauvage des deux rives de ce secteur soit sauvegardé ?
- Et est-ce pour le protéger que le Syndicat mixte des Ports de plaisance et bases nautique du Morbihan envisage d'acheter le site historique, juste en amont du barrage ?

Nous posons ces questions avec d'autant plus de confiance que nous avons l'habitude de la collaboration avec l'Administration.

DDE, DDA, municipalités, SEPNB, Concordia et Amis du Pays entre Mes et Vilaine ont en effet protégé ensemble l'environnement :

- deux îles ont reçu le statut de réserves naturelles,
- les dunes ont été efficacement protégées contre l'érosion de la mer, celle du vent, celle du piétinement. On a édifié des clôtures, fait des plantations (dont le financement a été assuré par l'Etat, le Conseil Général et la commune),
- une station d'épuration (dont on plantera le pourtour) est en construction.
- A l'opération « Plages Propres » va succéder l'été prochain l'opération « Vacances Propres ».
- on a tracé une route nouvelle, parallèlement au rivage, mais à plusieurs centaines de mètres de ce rivage.
- des chemins ruraux ont été débroussaillés, avec l'aide des Chantiers Concordia, qui élaborent un circuit permettant de relier trois communes : Pénestin, Camoël et Férel, par des sentiers au bord de la Vilaine, et par des sentiers dans les bois et les marais de l'arrière-pays.

* En ce qui concerne la vieille maison à protéger, M. le Préfet et M. Renié rassurent M^{me} Echard, la maison ne sera pas détruite.

« Quant à la Mine d'Or », dit M. le Préfet, « il faudrait bien sûr la protéger et cela dépend principalement de la municipalité. Comprenez bien que l'Administration ne peut pas à la fois, sur simple demande des associations tantôt faire respecter à tout prix le droit de propriété dans tous ses aspects, tantôt pour sauver le paysage, lui refuser toute possibilité d'expression.

« Quand une commune demande à plusieurs reprises de construire à tel endroit, au nom de quoi le lui refuser, sauf s'il s'agit de constructions proprement illégales. Je ne peux pas non plus imposer un POS à une commune qui n'en veut pas. C'est justement à vous, gens des associations de persuader vos maires de ce qu'ils peuvent faire en matière d'environnement ».

En ce qui concerne la Mine d'Or, M. Pilven précise que l'avis des Bâtiments de France sur la question n'a pas encore été donné.

M^{me} Borde demande si on peut réclamer la protection des rives de la Vilaine. M. Menou répond que le dossier est à l'étude depuis trois ans. Mais il y a des oppositions. En pareil cas, le classement se négocie avec les élus locaux. La solution est parfois de faire des sortes d'abcès de fixation ».

M. le Maire d'Allaire fait remarquer que les rives de la Vilaine ont été classées en périmètre sensible sans que la commune soit consultée. Selon lui, trop de choses sont encore décidées à l'échelon départemental sans l'avis des communes même lorsque celles-ci en seront pénalisées (en ce cas par la taxe d'espaces verts).

A quoi M. Menou répond que la procédure est désormais modifiée.

M. le Maire de Férel demande la parole et après avoir fait remarquer qu'un POS est un drame pour une commune : (est-on jamais sûr d'avoir pris les bonnes décisions ?), il demande instamment que le classement des rives de la Vilaine soit fait au plus tôt et que la communauté rachète cette portion de territoire pour en faire un parc.

« D'accord pour le classement, dit M. le Préfet, mais quant à racheter, c'est plus difficile. Qui va payer ? Si on supprime des taxes à Allaire, on diminue les sommes disponibles. Le Conservatoire du Littoral n'a jamais que les moyens que nous lui donnons. On lui propose déjà d'acheter dans le Morbihan les marais de Saint-Armel, les viviers du Pérélo et la dune de Toulhars. Tout cela est intéressant mais la taxe d'espaces verts est trop maigre ».

M^{me} Borde demande : « Et Espaces pour demain ? ». Personne ne répond et M. le Préfet demande à M. Menou de prendre contact avec le maire de Férel.

Tandis que M^{me} Echard revient à la charge avec le pont sur la Vilaine, « Réalisation très lointaine » dit M. le Préfet. « Il y a des difficultés techniques et des douleurs à prévoir pour l'environnement. Il y a deux déviations à faire encore : celle d'Auray et celle de la Roche-Bernard à Pont-Château ».

M. Renié : « Si on pouvait se passer d'un déviation, on le ferait mais il est impossible d'élargir le pont. Donc, à terme, l'administration sera contrainte de supprimer le goulot de La Roche-Bernard. Mais ce n'est pas pour demain et de toutes façons, ce sera précédé d'une étude d'impact ».

« Et le projet de port à Camoël ? », demande M^{me} Echard. « Sur la rive gauche de la Vilaine, le concepteur ne prévoit que des pontons ancrés. De l'autre côté, on ne créera qu'avec précaution », répond M. Renié.

M^{me} Echard parle ensuite du site historique « qui n'a pas l'air d'en être un », qui n'a pas été fouillé et qu'il faudrait protéger.

Maitre Orain, président de la SATMOR dit : « Qu'il n'y a eu là jusqu'à présent que des achats faits à l'amiable ».

A DAMGAN : Madame Paris

Nous avons, à Damgan, quelques soucis qui viennent de projets, à notre avis, dangereux, proposés par le POS.

1 — un projet de port de plaisance, en contradiction avec la vocation maricole de Pénérf, reconnue par le Schéma du littoral.

Ce projet, jusqu'ici, n'a pas été accepté par la nouvelle municipalité, mais nous voudrions être sûrs qu'on y renonce.

2 — un projet de complexe sportif sur les 16 ha du Loch et son marais côtier.

Il y a là une dune et un marais à protéger, non à exploiter. Le marais, intéressant pour les ornithologues, ne devrait pas être plus fréquenté qu'il ne l'est.

3 — D'autre part, si vraiment nous devons, comme le propose le schéma « développer » le tourisme, quel chiffre de population atteindrons-nous ? Nous avons déjà cet été 1977 tout ce que le schéma prévoyait pour tout le bassin de la Vilaine en 1985.

A ce rythme, nous serons 68.000 en 1985, dans 7 ans ?

Autrement dit, notre population estivale sera comparable à ce qu'est la population de Vannes !

Et notre station d'épuration est prévue pour 30.000 !

4 — Mais aucune station d'épuration ne résout les problèmes du camping sauvage, danger grave pour la rivière et tout le rivage.

Que les règlements soient stricts et leur application contrôlée !

5 — Un espoir, celui de sauver la Tour des Anglais.

* Aux questions de M^{me} Paris de Damgan au sujet du POS, M. le Préfet répond que le retrait du POS a été demandé le 12 décembre car des modifications sont souhaitées.

A quoi M^{me} Paris répond à son tour : « Puissent ces modifications assurer davantage la protection des marais ».

« Une fois de plus, dit M. le Préfet, c'est à la municipalité de protéger le bien commun, c'est-à-dire les marais ».

AU PAYS DE RHUYS : Monsieur Mazé

Depuis la dernière Assemblée Générale de l'UMIVEM, l'Association pour la sauvegarde du Pays de Rhuy s'est intéressée à bien des problèmes. Mais celui dont nous parlerons aujourd'hui est le plus grave car il menace la vie sur le littoral : la pollution due à la surdensité de touristes par rapport aux équipements existants.

Chaque année, des dizaines de milliers de francs sont dépensés pour des prélèvements et analyses ; des techniciens et fonctionnaires sont mobilisés pendant la saison estivale et le résultat de ces opérations permet d'établir un effrayant tableau (que j'ai ici).

POLLUTION

Au port du Logeo, un immeuble collectif déverse directement ses matières dans le Golfe. Une petite station d'épuration (construite depuis 20 ans) dont la capacité est de 50 équivalents-habitants, est dérisoire du fait que la population dans ce secteur représente au moins 300 personnes pendant les vacances.

Cette situation, nous l'avons dénoncée au mois de juin, afin que des mesures de protection soient prises. Hélas !... rien n'a été fait. Pourtant, il y a des huîtres dans le port.

Tout le littoral, côté Golfe, se trouve dans la même situation, et si les huîtres immergées dans les bassins des ostréiculteurs paraissent saines, celles qui se trouvent dans les parcs présentaient un taux de contamination assez fort pour avoir inquiété tous les ostréiculteurs du Golfe dans la semaine du 18 août 1977.

Les raisons de cette pollution sont d'abord le manque de stations d'épuration (3 communes sur 23 en sont pourvues).

Les entreprises chargées des vidanges dans les campings et chez les particuliers déversent plusieurs milliers de mètres cubes sur des terrains proches du Golfe où le ruissellement, particulièrement par temps de pluie, atteint le rivage.

L'article 87 du Règlement Sanitaire départemental sanctionne de tels déversements. Mais comment l'appliquer ? puisqu'il n'existe pas de stations susceptibles de recevoir ces matières.

Les campings situés trop près du rivage, tel que celui de la pointe de Bilouris, qui déverse tous ses effluents dans la baie de Kerners, sont à proscrire et à implanter en retrait du littoral.

Sur le littoral, côté Océan, le problème est aussi grave. A Saint-Jacques, des immeubles collectifs, « Les Marines de Saint-Jacques » et les « Morgannes » sont des modèles de pollueurs du rivage. Les « Marines » (34 logements représentant en moyenne 150 personnes) disposent d'une fosse à broyeur avec un épandage de 150 m², les eaux pluviales et résiduelles sont reliées et sont déversées dans le port. Autre conséquence de l'implantation de cette construction à 35 m de recul, les effluents s'écouleront par infiltration dans la mer. En ce qui concerne les « Morgannes » (60 logements groupant 280 personnes environ) la surface d'épandage représente 250 m² et les effluents sont drainés vers la voie publique dans un fossé qui les déverse à la mer. Les résidences Saint-Jacques déversent également des effluents (mal épurés) dans le port. Tout cela obligera les pêcheurs à cesser d'immerger leurs casiers ou viviers dans le port et les privera d'une partie de leurs moyens de travail.

Le camping municipal de Saint-Jacques, ainsi que le terrain privé du Grand Guiton, polluent gravement le rivage et le taux de pollution constaté cet été aurait pu provoquer l'interdiction de baignade ou la fermeture des campings.

Sur la commune de Saint-Gildas à Kercambre, la situation a été sensiblement la même, toutes les eaux résiduelles du hameau se déversent directement sur la côte. De même qu'à Port-Maria où une forte pollution a été constatée.

A Arzon, la situation est toujours préoccupante du fait que les habitants ne sont pas pressés de brancher leurs constructions sur une station existante.

D'autres secteurs pourraient être cités, la baie de la rivière de Pénerf, la plage de Pen vins (où les WC publics sont implantés aux abords mêmes de la plage), etc...

Ces problèmes sont graves partout.

GRAVITE DES PROBLEMES POUR L'OSTREICULTURE

Ils le sont particulièrement dans un pays où l'ostréiculture fournit du travail toute l'année à un nombre considérable d'habitants. Si les huîtres meurent ou deviennent impropres à la consommation, que deviendra la vie économique du pays ? Nos associations ne savent que faire pour aider les municipalités. Il nous semble que celles-ci seraient moins démunies si elles disposaient de personnel pour surveiller l'application des règlements sanitaires, ces règlements qui existent et sont bafoués. Quelques condamnations sévères feraient réfléchir (il faudrait sans doute aller jusqu'à des menaces de fermeture d'établissements en cas de refus de mise en règle).

D'autre part, les communes pourraient-elles être à la fois incitées et aidées à installer des stations d'épuration capables de marcher si je peux dire, à deux vitesses, c'est-à-dire ne s'abîmant pas quand elles passent de 2.000 à 20.000 usagers et vice-versa.

Aidées pour installer ces stations, les communes pourraient-elles aussi être aidées à les faire fonctionner ? La DASS pourrait-elle avoir des fonctionnaires chargés de cela ?

Voilà, M. le Préfet, nos questions ».

* Après l'exposé de M. Mazé, les échanges entre lui et M. Cabillio, représentant la DASS, prennent un ton très vif.

M. le Préfet les met d'accord en disant : « Vous êtes de bonne foi tous les deux. Rencontrez-vous pour parler de façon utile sur des observations précises. En ce qui me concerne, je peux dire que lorsque j'ai voulu fermer une plage, j'ai eu tout le monde contre moi. Il est bien vrai que nous avons un grave problème de pollution de la côte, dû à la surdensité estivale et au manque de stations d'épuration. C'est beaucoup plus un problème financier qu'un problème technique.

En 1978, les choses devraient s'améliorer particulièrement dans le Golfe, car des crédits viendront à la fois du département et de la région (crédits d'Etat régionalisés) et pour les communes rurales, de l'Agriculture. Le programme spécial découle des propos tenus à Vannes par le Président de la République.

Rien qu'à Vannes, nous devrions avoir plus de 5 millions de travaux. Arradon, Arzon, Sarzeau, Surzur, etc... se partagent 15 millions. A Plomeur, tout est réglé du point de vue technique par le lagunage et le rejet en mer et jonction avec émissaire venu de Lorient, mais c'est une solution provisoire en raison de l'accroissement de l'urbanisation. 1978 sera le début d'un programme qui s'étendra sur 1979 et 1980 ».

LA PRESQU'ILE DE RHUYS : Le Commandant Martin

Renonçant à alourdir cette réunion de notes sur de trop petits problèmes, nous ferons sur ces problèmes des notes écrites, et nous parlerons surtout des sites prestigieux : la Pointe et le Tumulus du Petit Mont.

La Pointe du Petit Mont

Futur parc public d'une trentaine d'hectares, la Pointe du Petit Mont appartient à la SATMOR. Pourrait-on envisager que le Conservatoire du littoral en soit chargé ? Ainsi serait-elle définitivement protégée. D'autre part, le Conservatoire ne pourrait-il acheter ça et là de petites parcelles bien situées, afin d'empêcher certaines urbanisations désastreuses ?

Le Tumulus du Petit Mont

Il a bénéficié en 1974 d'une subvention du Commissariat du Tourisme. Selon une lettre de M. le Préfet Dandé, la subvention de 75.000 F permet 250.000 F de travaux, possibles dès fin 1976. Après l'Assemblée de l'UMIVEM de fin 1976, M. Durantou nous écrivait : « Très tôt seront exécutés les débroussaillages, et un levé des lieux sera fait. D'autre part, M. Leroux étudiera l'enlèvement des casemates, le comblement des cratères et tranchées, le dégagement du couloir d'accès, la restauration des dalles de couverture ». Nous sommes à la fin de 1977. A notre connaissance, rien n'a été fait.

Pourtant, avec 100.000 F seulement, nous pourrions faire enlever 100 m³ de béton armé (500 F le m³ étant un prix très large), faire travailler deux ouvriers deux mois, et une équipe de géomètres une semaine.

Sans compter que des bénévoles (tels ceux qui ont travaillé sur le cairn de Bilgroix) aideraient volontiers à cette remise en état de ce monument d'un intérêt majeur puisqu'il est le seul avec Gavrinis, qui possède des pierres gravées. Ce qui amenait M. Denieul, dans un rapport de 1971, à demander qu'on l'aménage « comme initiation culturelle à l'histoire des hautes époques ».

Quand commencera-t-on ? Il y a du chômage... et un crédit qui a déjà perdu 25 % de sa valeur.

Autre souci pour lequel nous nous tournons vers le Président de la SATMOR : comment cette société, conformément aux textes, rendra-t-elle à la commune d'Arzon les 400 mètres de plage qui existaient à l'entrée du goulet de la baie du Crouesty avant la construction du port (plages très visibles sur les cartes postales d'avant 1973) ?

Enfin, et ceci est un peu vrai partout, ne devrait-on pas replanter les délaissés qui, abandonnés, deviennent immanquablement des dépotoirs ? ».

* Au sujet du tumulus de Petit Mont, M. Orain affirme qu'il n'y a sur le plan aucune construction.

M^{me} Borde demande que les marais de Suscinio et le cordon littoral soient classés.

ILE D'ARZ : Monsieur Daniel Lorc

Notre souci central, c'est le dépeuplement, causé par le manque d'emplois occupant toute l'année, et qui alterne avec le surpeuplement de l'été.

A l'île d'Arz, les fermes disparaissent petit à petit. Nous voudrions en garder 2 ou 3 qui pourraient faire vivre de jeunes agriculteurs et donner à l'île une activité économique nouvelle (à trouver peut-être ? culture maraîchère ? Pépinières ? Fleurs ?). Une étude écologique de l'île nous semblerait souhaitable. Peut-on y envisager un reboisement ?

Mais d'autres idées seraient à chercher : ostréiculture ? centre de voile ? classes de mer ? artisanat ?

Tout ce qui peut fixer la population serait bon. (En particulier l'amélioration des relations avec le continent).

Nous sommes réticents quant au projet de lotissement prévu par l'ancienne municipalité : nous craignons que ce lotissement (pour lequel on a envisagé la multipropriété) n'apporte qu'un supplément de population pendant l'été.

Nous voudrions, en tout cas, que le caractère de l'île soit préservé, que les lotissements n'y prolifèrent pas.

L'éparpillement des maisons sera, nous l'espérons, rendu impossible par le POS. Ce qu'il faut, c'est que les villages reprennent vie.

Malheureusement, les vieilles maisons se vendent très cher.

Quelques-unes ont été très heureusement rénovées. Cet effort devrait être poursuivi, et accompagné par le refus des préfabriqués qui s'intègrent mal au paysage (c'est délicat).

Le prieuré, toujours en très mauvais état, mérite toute l'attention du Conservateur des Sites, autant que celle de la municipalité. Mais il faudrait sauver aussi la ferme-manoir de Kernoël (XVIII^{ème} siècle). Nous avons attiré l'attention du Conservateur sur le danger d'un lotissement des terrains avoisinants.

* M. **Menou** annonce que le cas du prieuré a été évoqué la veille à la Commission supérieure des Monuments Historiques. « Nous ferons en sorte, dit-il, de donner à ce prieuré une vocation municipale ».

« Oui, dit M. le **Préfet**, mais acheter n'est pas facile. Je vous ai promis de vous aider mais il faudrait d'abord que vous revendiez l'ancienne mairie et que vous engagiez une procédure d'expropriation au cas où les négociations échoueraient ou aboutiraient à un prix trop élevé. Quant aux travaux, **Menou**, vous nous aidez pour le gros-œuvre, bien, après nous financerons morceau par morceau selon l'utilisation qui sera faite du bâtiment ».

LES ILES : BELLE-ILE ET HOUAT : Mademoiselle Baron

« Au nom de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France ainsi que de l'UMIVEM, nous tenons à attirer votre attention sur le problème du camping sauvage sur les îles de Houat et Belle-Île.

Le plan d'occupation des sols de Houat est publié depuis plus d'un an. Ce plan classe la presque totalité de l'île en zone NDa donc interdite à toute forme de camping.

Ce plan a prévu l'organisation d'un camping municipal situé auprès du village : or, la municipalité peu pressée d'organiser ce camping, laisse chacun s'installer à sa guise en zone interdite et les trois photos que vous pouvez consulter précisent mieux que tout commentaire la dégradation du site.

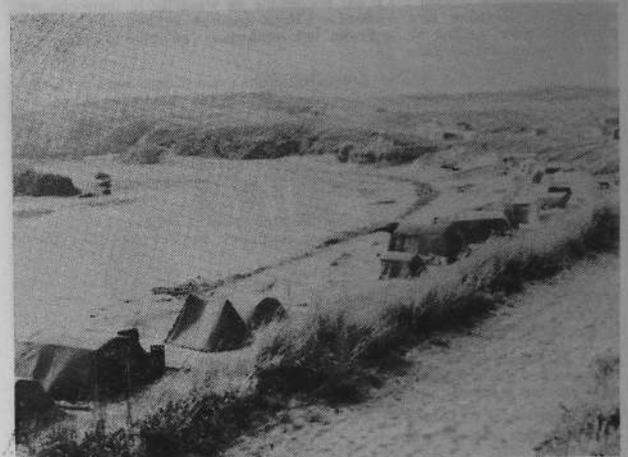
A Belle-Île, le POS prévoit également une zone NDa en bordure de mer. A la suite de la publication en enquête publique de ce règlement en juillet dernier, les campeurs se sont regroupés en une association, qui a pour mission d'attaquer les articles du règlement relatifs au camping.

Ces campeurs considèrent qu'il est inadmissible d'être obligés de quitter des terrains, dont ils sont parfois propriétaires, pour se replier sur des terrains de loisirs. Pour notre part il nous paraît inacceptable de donner raison à des personnes recherchant la nature en privilégiés, au détriment de tous ceux à qui ils imposent la vue de leurs caravanes et de leurs installations.

De plus, le POS impose à ceux qui construisent de se regrouper en villages serrés. On ne peut raisonner de façon diamétralement opposée pour les campeurs.

Nous demandons, avec beaucoup de fermeté, que les décisions du POS de Houat soient appliquées dès l'été prochain et qu'aucune modification et dérogation ne soit apportée au POS de Belle-Île en ce qui concerne l'interdiction de camper dans les zones NDa.

Au sujet des parcelles constructibles prévues au POS de Belle-Île, nous remercions l'Administration pour les excellentes mesures prises pour regrouper les villages en zones serrées, mais, nous déplorons que certaines extensions de villages vers la Mer n'aient pas été réduites particulièrement dans les villages de Kerguelen, Bornord et Domois.



Sur la plage de Houat

Ces extensions défigureront ces villages que l'on aperçoit de très loin et qui caractérisent le site de la Côte Sauvage.

Nous serions reconnaissants à l'Administration de réexaminer avec la plus extrême attention ce problème avant de prendre une décision définitive ».

* M. le **Préfet** fait remarquer qu'il ne peut pas mettre une brigade de gendarmerie par commune. « Quant aux étendues constructibles à Belle-Île, on les a rétrécies autant que l'on pouvait. Ce n'est certes pas parfait, mais on est proche du point de rupture avec les élus. En ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas davantage ».

« Il y a sûrement eu des progrès sur bien des points », dit Mlle **Baron**.

Maître **Orain** dit qu'à Houat, la municipalité s'est efforcée de cantonner les campings vers l'ancien port. « Il y avait, dit-il, cette année moins de campeurs sur la côte ».

LA SEPNB : Monsieur Savary

La SEPNB (400 adhérents dans le Morbihan) rappelle que la réserve du Golfe est une des 10 grandes réserves d'Europe. « Il reste, dit-il, dix-huit jours pour régler son sort ? Je pose la question à M. Julienne. Que va-t-il arriver ? ».

Autre question : « Nous voudrions souvent assister à des réunions de POS ou de remembrement. Mais comment faire quand on travaille ? Ne pourrions-nous être considérés comme membres consultatifs ? Ne pourrait-on parfois travailler le dimanche ? »

* M. Renié répond : « Il est impossible de travailler le dimanche. Vos associations devraient être agréées ». « Nous sommes d'utilité publique », répond M. Savary. A quoi M. le Préfet fait remarquer « qu'utilité publique n'est pas synonyme d'agrément ».

« En tout cas, reprend M. Savary, si on était averti deux mois à l'avance, on pourrait consulter les dossiers et faire part de ses remarques même sans assister aux réunions ».

M. Mousset s'inquiète du sort du bénévolat. « On va, dit-il, l'asphyxier ». M. Thierry, maire de La Roche-Bernard, rappelle alors que pour les élus locaux aussi, il est difficile de se libérer pour assister à toutes les réunions et souvent impossible d'étudier les problèmes à fond.

* « Vous posez, dit M. Julienne, les problèmes du bénévolat auxquels on ne peut guère donner que des solutions partielles, par exemple en modifiant l'organisation de tel groupe de travail ».

« En ce qui concerne la réserve, j'en ai parlé. On n'a pas abandonné le projet, mais l'outil manquait. Le décret du 25 novembre nous le donne. Une circulaire est en préparation ; les collectivités peuvent commencer à acquérir le terrain ce qui faciliterait les choses ».

M. Savary s'inquiète de projet dont il a eu vent : « Routes et parkings trop proches de la mer à Sarzeau, à Suscinio ». M. Renié affirme que la dune sera partout réservée aux piétons et que les parkings seront en retrait.

LOCMARIAKER : Monsieur Sorbets

M. Sorbets de Locmariaquer se désole du manque de conformité entre la réalisation de certains bâtiments et les projets agréés.

« Nous sommes heureux de voir remettre en état plusieurs chemins ruraux qui, nettoyés, feraient des itinéraires de promenade, dit-il.

En ce qui concerne le Chemin de Ronde du littoral, on doit pouvoir les reconstituer progressivement malgré les réticences des riverains (dont certains n'ayant pas respecté les alignements prescrits auront un effort à faire).

Notre plus grave souci actuel est que l'on ne protège pas les villages où des maisons anciennes sont représentatives de l'architecture rurale de la région.

Cette protection serait peut-être assurée si l'obligation d'enquête publique avant certains travaux était respectée.

On projette, sur la route V.C. n° 4, entre Kerpenhir et le bourg, l'élargissement et le redressement de la route. Ces travaux sont, sur quelques

mètres, un désastre, car ils mutileront de façon irrémédiable deux maisons anciennes avec escaliers extérieurs, dont l'une faisait l'objet d'une demande d'autorisation de restauration.



Sur la route de Kerpenhir en Locmariaquer

Est-il normal que l'Agence des Bâtiments de France, 8 jours avant l'enquête, ait été dans l'ignorance du projet ?

Est-il normal que l'enquête ne soit pas annoncée dans la presse mais seulement affichée à la mairie ?

Est-il normal enfin que tout soit sacrifié à la circulation intense de quelques semaines ? On pourrait envisager qu'un ralentissement obligatoire au passage entre ces maisons permette de les laisser intactes ».

* M. Renié lui demande : « Si vous avez connaissance de dossiers, faites-les nous connaître. Rendez-vous compte cependant qu'il n'est pas facile de mener avec humanité notre action contentieuse. Dites-vous aussi que nous faisons le maximum (étant donné le nombre de fonctionnaires) pour protéger ce qui mérite de l'être.

M. le Préfet approuve entièrement les propos de M. Sorbets concernant les maisons au bord de la route qui doivent être conservées telles quelles. Mais il est facile de mettre un panneau de rétrécissement. « Demandez à la mairie de revoir son projet en ce sens. C'est au maire de se sentir le gardien du patrimoine. Les associations ont un rôle à jouer pour attirer son attention sur ce que lui seul peut sauver ».

LA TRINITÉ : Monsieur Beauseigneur

Nos préoccupations actuelles sont les suivantes :

1 — La Pollution :

Pour illustrer ce grave et réel problème, nous sommes en mesure de signaler qu'après les analyses bactériologiques effectuées par l'ISTPM sur les 70 prélèvements de coquillages (huîtres exclues) que nous avons faits sur les plages de La Trinité, il ressort que le nombre de coléformes fécales est en moyenne 4 fois le nombre admis par l'arrêté du 12-10-1976 fixant les normes de salubrité.

Les causes de cette pollution seraient entre autres :

- Le port sous-équipé en sanitaires et le nombre de plaisanciers vivants à bord de leur bateau, au moment des vacances.
- Le non-respect des branchements particuliers sur le réseau d'assainissement.
- Les campings.

2 — La Protection des Sites :

Notamment celui de la Presqu'île de Kerbihan déjà inscrit et qui est particulièrement remarquable. Ce secteur fait l'objet de discussions répétées lors des réunions du POS à l'étude actuellement, entre la Municipalité dont les membres émettent des avis plus ou moins nuancés quant à l'augmentation du périmètre constructible sur cette zone et les Services de l'Équipement qui y sont franchement opposés. Décision en janvier 1978.

Les résultats positifs :

- La pollution des Marais de Kervillen a enfin cessé sur intervention de la DDASS ;
- L'interdiction faite aux véhicules à moteur de circuler sur les Dunes est enfin passée dans la réalité des faits.

Maître **Orain** reconnaît, « il est possible qu'il y ait quelques problèmes de pollution. Mais il ne faut pas les exagérer. Il n'y a pas de projet d'extension du port ».

M. **Beauseigneur** ajoute qu'il s'inquiète de ce qu'une zone non constructible redevenue constructible. Or la presqu'île de Kerbihan est inscrite. Elle devrait être classée. Il faudrait aussi lutter très fermement contre l'occupation illégale du Domaine Public Maritime afin que cessent les scandales des constructions sur marais salants. Est-il possible de remettre en eau les marais salants ?

Les chemins piétonniers ont été remis en service, nous voudrions les relier aux sentiers de grande randonnée.

* Maître **Orain** reconnaît, « il est possible qu'il y ait quelques problèmes des crédits pour les sentiers ».

M. **Menou** : « Je parlerai de la presqu'île à l'inspecteur des Sites ».

M. **Roux**, secrétaire général de la Préfecture dit que pour les Salines, les solutions juridiques définitives sont à l'étude.

Un plan départemental des sentiers est à l'étude. Il faudra qu'il soit examiné par le Conseil Général.

LES CHEMINS : ARTEB : Maître Rihouay

Près d'un millier de kilomètres de chemins ont été répertoriés et balisés par l'ARTEB dans le département du Morbihan, depuis quelques années.

Plusieurs centaines de kilomètres l'ont été également par le CNSGR.

Cela s'est fait avec une aide publique importante.

Une aide plus importante encore intervient maintenant pour l'établissement de gîtes susceptibles d'accueillir tous les tenants du tourisme non motorisé (plus d'une douzaine de gîtes programmés actuellement dont un prototype opérationnel à Josselin) sous l'égide de l'ABRI (Association Bretonne de Relais et Itinéraires dont le président est M. **Méhaignerie**, Ministre de l'Agriculture).

Des itinéraires doivent logiquement être maintenus pour relier agréablement ces gîtes.

Il s'agit d'un équipement non seulement destiné au tourisme proprement dit mais aussi à l'animation des zones rurales.

Près des grands itinéraires de tourisme pédestre ou équestre, dans le même esprit, doivent être maintenus des cheminements d'intérêt plus local.

Malheureusement, une ordonnance du 7 janvier 1959 a considérablement facilité l'alléation des chemins par les autorités communales.

Une circulaire interministérielle du 18 décembre 1969 a même souligné l'intérêt de la suppression de certains chemins devenus... inutiles.

Des abus ont entraîné des suppressions « sauvages », et divers cris d'alarme ont été entendus par le gouvernement qui a pris, le 28 août 1974, des « mesures propres à faciliter les randonnées ».

Dans cet esprit il a été décidé d'établir des « Plans Départementaux de Tourisme Pédestre et Équestre ».

Cette décision a été diffusée par circulaire interministérielle du 18 mars 1975.

Il serait intéressant de savoir où en sont les travaux d'établissement du plan en Morbihan et quelles décisions pratiques ont été prises pour la pérennité du réseau répertorié.

Animateurs de tourisme équestre et pédestre sont d'accord pour souhaiter la promulgation prochaine de la Loi sur la protection des cheminements, dont le projet a été annoncé par M. le Ministre de la Culture et de l'Environnement.

Ils souhaitent que les itinéraires de grandes randonnées, notamment, soient considérés désormais comme voies publiques dont le maintien et l'entretien s'imposent.

Et que les instructions soient renouvelées à tous les services publics intéressés, tels que l'Équipement (POS), l'Agriculture (Remembrement) dans le sens de la conservation non seulement des cheminements mais aussi des paysages qui constituent leur environnement.

Ils souhaitent que le plan d'aménagement du littoral ne soit pas établi définitivement sans leur consultation systématique.

* M. Roux reprend la parole pour dire : « L'inscription d'un sentier au plan départemental de tourisme équestre et pédestre n'a malheureusement pas de valeur juridique définie. D'autre part, en prétendant conserver tout le paysage qui entoure le sentier, vous risquez de faire attaquer vigoureusement notre plan. Ne soyons pas trop exigeants, les cheminements continus sont vraiment trop difficiles à mettre sur pieds ».

M. Chabason : « Les itinéraires empruntent les chemins ruraux liés à l'agriculture et qui ont tendance à disparaître. Comment demander à des communes rurales d'entretenir des chemins destinés à des personnes extérieures à la commune ? ».

« Pas de mesures contraignantes pour les communes rurales, mais plutôt une solidarité au plan départemental. Le Ministère invitera le département à établir la liste des chemins auxquels on donnerait un caractère public ou dont la pérennité serait assurée par leur inscription aux POS ».



« Qui nettoiera les chemins ? » Des jeunes s'y mettent

M^{me} Borde donne ensuite la parole à M. Pavéc qui à propos des chemins pose cette question : « Quand nous gardons des chemins, qui les entretient ? ».

Il continue en disant : « Nous faisons des efforts, il faudrait en tenir compte ». (M^{me} Borde répond qu'elle a reconnu dans son discours ces efforts-là).

M. Pavéc : « Depuis 1965, nous essayons de la concertation. M. Paul Hervé venait à nos réunions, il n'y vient plus. Nous avons invité Jean-Claude Pierre mais il ne vient pas ».

« Depuis 1969, nous demandons à participer à ces réunions, dit M^{me} Borde, invitez-nous donc ».

Mais M. Pavéc continue : Nous ne pouvons accepter que des personnes acceptées par les municipalités. D'ailleurs, partout, nous avons des études préalables au remembrement. C'est ainsi qu'actuellement, nous avons une pré-étude à Saint-Guyomard, à Bohal, à Guer, mais il faudrait tout de même comprendre que nous ne sommes que des agents, non des décideurs. Ce sont les commissions municipales qui décident des travaux, des commissions légales n'est-ce pas ? Nous à la DDA, nous cherchons à respecter l'environnement. D'ailleurs depuis 3 ans, nous n'avons mis aucun remembrement en route...

Quant aux chiffres que M^{me} Borde a cités dans son discours, certains sont très fantaisistes, à Ploerdut par exemple. Enfin, il n'y a pas de borne de remembrement auprès de la chapelle de Saint-Barthélémy, c'est une erreur ».

M. Savary interpelle M. Pavéc en lui disant que les géomètres extérieurs à la région de bocage font le désert.

« Non, répond M. Pavéc, on a éliminé ces géomètres-là (NB). D'ailleurs celui auquel vous pensez est justement du coin ».

SENTIERS-NOLFF : Monsieur Petot

M. Petat, de Saint-Nolff, est inquiet du projet de la déviation de la RN 166. Le tracé sud atteint la voie romaine et le calvaire va se trouver sur fond d'autoroute.

* M. Renié lui répond : « Je ne résoudrai pas le problème au fond. Des intérêts considérables sont en jeu : économiques et humains. La décision n'est pas prise. Le tracé n'est pas encore déclaré d'utilité publique. Mais nous n'avons pas l'impression que les conséquences du tracé que vous attaquez soient aussi graves que vous le dites ».

« Il reste effectivement des vestiges de voie romaine, nous ne les touchons pas. En conscience, nous ne sacrifions pas le patrimoine ».

M. Petat : « Il y a deux tracés. Pourquoi préférer le projet sud, qui effectivement ne va pas « massacrer » l'intégralité de la voie romaine, mais qui l'abîme ? Y a-t-il à cela des raisons précises ? Qu'en pense M. le Conservateur régional ? ».

M. Menou : « Nous avons commencé par refuser ce projet, puis nous l'avons examiné avec les responsables des Antiquités préhistoriques qui ont dit que ce n'était pas un si grand scandale après tout. Par le tracé nord, c'était de l'habitat que l'on atteignait. De deux maux, il faut choisir le moindre. C'est ce que nous avons fait ».

M. Petat : « Mais je suppose que les visiteurs ont vu la voie romaine utilisée comme dépôt d'ordures et de carcasses. Ça ne donne sûrement pas envie de la protéger ».

M. Roux : « Nous mettons en place un ramassage de carcasses ».

SENTIERS DE GRANDE RANDONNÉE : Monsieur Leliard

En Bretagne, on aménage parfois les sites et on remodèle le bocage de façon telle qu'il devient difficile d'y concevoir des itinéraires de randonnée.

NB — Après quels dégâts ?

Après un remembrement, exploitations et parcelles sont desservies en cul de sac, cheminements et raccourcis sont éliminés comme place «perdue» pour l'Agriculture.

D'une manière plus générale, les talus sont abattus comme indignes de notre temps, le goudron vient revêtir la moindre portion de chemin et l'urbanisation sur le littoral est telle que les sentiers côtiers sont menacés de mort.

I — COMMENT LES CHEMINS DISPARAISSENT-ILS ?

1 — Par non-entretien, donc abandon.

C'est le cas «le plus favorable» ! Des travaux de débroussaillage plus ou moins importants sont nécessaires. C'est un problème technique et financier ; il se rattache au Problème Général de l'Entretien des GR.

2 — Par changement d'état et modification des lieux.

— goudronnage de chemins, élargis ou non : le passage subsiste, le paysage est altéré.

— remembrement : les deux talus sont le plus souvent arasés et dans «le meilleur cas», un large chemin empierré et dénudé assure la continuité du passage. Paysage altéré.

3 — Par suppression pure et simple.

LEGALE :

— Remembrement :

Destruction des chemins «de caractère» parfois remplacés par de larges chemins en «cul de sac» à quelque distance : Le passage disparaît.

— Vente :

Une commune peut vendre un morceau de chemin apparemment sans intérêt pour l'agriculture, à un riverain qui en fait la demande.

— Urbanisation :

En zone suburbaine, l'urbanisation croissante est souvent à l'origine de la disparition des anciens chemins (prix du terrain). Ceci explique qu'il est extrêmement difficile d'assurer une continuité piétonnière à la sortie des villes.

ILLEGALE :

C'est l'accaparement de l'assiette du chemin par un riverain sans scrupules, espérant ainsi agrandir sa surface agricole utile.

Le cas plus grave se présente lorsque le même propriétaire possède les parcelles situées de part et d'autre du chemin. Généralement, aucune trace du chemin ne subsiste. Le passage est interrompu.

Les maires hésitent pour des raisons électorales à exiger la restitution du chemin, surtout dans les communes agricoles.

II — QUELQUES CHIFFRES EN BRETAGNE.

1 — Goudron sur un itinéraire choisi, on observe :

— dans un secteur remembré à 90 % : 33 % goudron

— dans un secteur remembré à 30 % : 22 % goudron
— dans un secteur remembré à 10 % : 8 et 14 % goudron.

Situation grave certes, mais non désespérée.

Le problème est sans doute plus grave sur la frange littorale soumise à une urbanisation intense, à l'origine du goudronnage des anciens chemins. La reconstitution du chemin des douaniers devrait permettre d'assurer une continuité des itinéraires en bordure de mer.

2 — Chemins de remembrement.

Dans un secteur de Bretagne intérieure, on a pu constater après remembrement et sélection du meilleur itinéraire :

— 42 % chemins empierrés - 18,5 % de sentiers
— contre 25 % chemins empierrés et 47 % de sentiers en zone non-remembrée.

Les proportions sont pratiquement inversées.

III — LES MOYENS D'INTERVENTION ET DE PROTECTION.

De quels moyens dispose-t-on pour assurer la pérennité des Sentiers de Randonnée ?

— Principalement de l'information et sensibilisation des élus et de la population au moment de la mise en place du sentier.

— En cas de remembrement

On a la possibilité d'intervention si l'avant-projet de remembrement n'est pas arrêté. On peut obtenir alors l'intégration du projet de tracé du GR à l'avant-projet de remembrement. Participation du Maire, du géomètre et des administrations (DDA, DDE).

Cela peut permettre : la sauvegarde de quelques sentiers magnifiques qui ne peuvent généralement pas être inscrits en chemins d'exploitation appartenant à l'association foncière, mais en parcelle cadastrée communale (assiette et talus plantés compris).

Cela peut aussi permettre d'établir ou de rétablir une continuité de l'itinéraire par création de petits sentiers raccordant des chemins d'exploitation.

— Quand il y a les Plans d'Occupation des Sols.

L'inscription au POS est une possibilité importante de protection des itinéraires de grande et de petite randonnée.

Par un décret du 14 novembre 1968, sur le régime des stations de sports d'hiver et d'alpinisme, les Préfets peuvent prendre des arrêtés définissant les emplacements destinés à supporter les parcours ou terrains d'exercice dont la conservation présente un intérêt général. Ces parcours ainsi définis sont reportés au POS. Cette procédure commence à être mise en œuvre dans l'ouest et les chemins de randonnée peuvent être classés en zones vertes linéaires à protéger.

— Les Plans départementaux de circulation pédestre.

La circulaire du 18 décembre 1974 a pour objet de répertorier les itinéraires de randonnée pédestre (et équestre) du département. Les plans départe-

tements ainsi établis font ensuite l'objet d'un arrêté préfectoral pris après avis du conseil général et des conseils municipaux concernés.

L'adoption du Plan conduit les communes à conserver aux chemins retenus leur caractère **public et ouvert**.



Un ruisseau à redresser ???

En Bretagne actuellement, aucun plan départemental n'est encore établi et par circulaire interministérielle en date du 7 juillet 1977, il est rappelé aux préfets les objectifs généraux de ces plans et les moyens à mettre en œuvre pour les élaborer.

Quelques expériences pilotes aidées financièrement par le Ministre de la Culture et de l'Environnement devraient être faites en 1977-1978.

Il est urgent et indispensable que ces documents soient rapidement mis en place, de manière assez large pour ne pas figer définitivement un itinéraire

mais réserver un **réseau** pour l'avenir (notamment dans les cas où la continuité n'est assurée que grâce à l'autorisation de passage aléatoire d'un propriétaire).

— **Servitude de Passage** pour piétons sur les propriétés privées riveraines du domaine public maritime.

Le décret du 7 juillet 1977 a été pris pour l'application de l'article 52 de la loi du 31 décembre 1976 instituant une servitude de passage pour piétons sur le littoral.

Cette servitude peut être modifiée ou suspendue dans quelques cas principaux :

- Si les piétons peuvent circuler le long du rivage de la mer grâce à des voies ouvertes au public.
- Si le maintien de la servitude fait obstacle au fonctionnement :
 - d'un service public
 - d'une entreprise de construction navale et de pêche
 - des installations de défense nationale.
 ou compromet la conservation d'un site à protéger.
- Si le tracé envisagé a pour effet :
 - soit de grever des terrains attenants à des maisons d'habitation qui au 1^{er} janvier 1976 étaient clos de murs.
 - soit de réduire par rapport aux bâtiments d'habitation édifiés au 1^{er} janvier 1976 la distance de 15 m prévue.

RIANTEC : Madame Rouault

1 — Désastres récents :

- Bois saccagés par les coupes
- Etangs comblés
- Constructions à toits plats enlaidissant le paysage.

2 — Soucis graves :

- Envahissement des terres agricoles par des vacanciers qui implantent des abris de jardin ou de caravanes.
- Dépôts d'ordures sur la côte
- Demande d'urbanisation totale par les propriétaires de terrains dans la campagne.

3 — Espoirs :

- La prise de conscience de tous ceux qui veulent conserver notre environnement naturel, pour une meilleure qualité de vie.

4 — Réussites :

- Démarrage de notre assainissement
- Création d'espaces verts
- Plantations d'arbres sur le domaine communal.

L'ESTUAIRE DU BLAVET : Monsieur Pothier.

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- 1 — Les zones côtières en général, et les estuaires en particulier sont à préserver en priorité.

- 2 — Le comblement d'une vasière sur la rive gauche du Blavet a eu des conséquences néfastes sur l'équilibre biologique de la rivière.
- 3 — Une zone de reproduction d'huîtres plates naturelles et de diverses frayères ont été détruites.

Ceci pourquoi ?

- Pour permettre le désenvasement du Rohu ? Or à quoi va servir cette zone dite portuaire ?
- Pas à recevoir des bateaux de forts tirant d'eau : on manque d'eau.
- Pas à recevoir des caboteurs : il n'y en a plus.

La zone portuaire pourrait servir à l'exploitation des sables de mer, qui devaient être extraits d'une zone située à 4 miles du large d'Étel. Mais a-t-on réfléchi que si l'on fait des excavations énormes en mer, la dune s'étendant de Gâvres à Plouharnel, va progressivement sombrer dans ces trous, et que toute cette bande côtière disparaîtra de la carte ?

N'est-ce pas ce qui se passe à l'embouchure de la Laïta - où l'érosion galopante - pourrait avoir pour origine les prélèvements excessifs et répétés de sable marin entre Groix et la terre.

— Alors, cette zone dite industrielle-portuaire du Rohu n'est-elle pas une erreur ?

D'autre part, nous pensons :

- Que toute pêche au chalut devrait être strictement interdite dans l'estuaire - c'est un massacre de poissons immatures - !
- Qu'il serait nécessaire de lutter contre la pollution sur tout le cours du Blavet (et particulièrement sur le Goden qui vient de la zone de Kerpont, et, très pollué, pollue à son tour le Blavet).
- Qu'il faut veiller et au style et à l'implantation des maisons sur les rives qui devraient n'être pas trop nombreuses, et garder un caractère en accord avec le paysage.
- Qu'enfin, il n'est peut-être pas nécessaire de construire une nouvelle route Hennebont - Port-Louis, qui va supprimer d'excellentes terres labourables. Celle qui existe actuellement, bien aménagée, ne suffirait-elle pas ?

* M. Renié répond : « Il n'est pas question de construire une nouvelle route entre Hennebont et Port-Louis, sauf à très très long terme. Vous contestez l'opportunité des travaux du port du Rohu, mais vous ne savez pas ce que cela aurait coûté d'améliorer Kergroise. Le projet de comblement de vasières a fait l'objet d'une étude écologique, toutes les précautions sont prises. Vous dites qu'il est dangereux de prélever des agrégats marins. Effectivement il y a des problèmes ».

LA DUNE DE TOULHARS EN LARMOR-PLAGE : Madame Blancho

- 1* — A Toulhars en Larmor-Plage, nous avons 13.000 mètres carrés de dunes en bordure de la rade de Lorient. Ces dunes sont menacées de destruction par la construction d'immeubles que l'on implanterait en bordure de route et de plage. Ces dunes sont le dernier espace naturel en site urbain sur un parcours d'environ trois kilomètres.

- 2* — Nous voudrions voir ces dunes, très fréquentées, devenir une zone de loisirs aménagée (en annexe de celle prévue sur le site de Lorient-Plage)

- en remettant ce site en zone non aedificandi comme il l'était auparavant
- en classant ce site en lieu pittoresque : il fait face sur l'un de ses côtés à la citadelle de Port-Louis.

Et nous aimerions voir acquérir ces dunes par la commune qui devrait pour cela être aidée financièrement.

* M. le Préfet : « La position de la mairie de Larmor n'est pas aberrante... si l'enquête conclut à l'utilité publique. Si vous voulez agir allez à l'enquête. Ne criez pas avant de connaître le projet, rappelez-vous qu'une étude d'impact devra être faite.

M. Mazé : « Je regrette que les associations ne soient pas invitées à participer au dépouillement des enquêtes ».

VIEILLES MAISONS FRANÇAISES : Monsieur de Kerhor

L'Association des Vieilles Maisons Françaises est particulièrement attentive aux centaines de **petits manoirs** de notre département, dont beaucoup semblent voués à la disparition alors qu'ils sont comme nos chapelles un élément essentiel de notre patrimoine architectural de l'attrait de nos campagnes.

Nous avons constitué un groupe qui étudie tous les moyens de favoriser leur sauvegarde et nous l'aiderons autant que nous le pourrons.

Cependant, conserver nos vieilles maisons serait vain si parallèlement les administrations intéressées ne veillaient pas à ce que nos sites ne soient pas de plus en plus mités par des constructions nouvelles.

Assurément, nous nous réjouissons du grand développement de la construction dans notre région. Ce n'est pas le nombre de maisons neuves qui est en cause, mais leur implantation. Maisons sur les crêtes, maisons sur les terrains nus, maisons sur remblais, ne s'inscrivant pas dans le paysage.

Il suffirait, le plus souvent, d'un déplacement de quelques dizaines de mètres ou de quelques arbres, ou d'une hauteur légèrement moindre.

Pouvons-nous espérer que ces vœux, maintes fois exprimés, se réalisent enfin ? Pouvons-nous espérer aussi qu'il soit tenu compte des constructions existantes à proximité, même lorsqu'il ne s'agit pas de bâtiments inscrits ou classés (1).

* M. Menou : « M. Pilven peut nous aider. Le POS peut protéger en créant une zone de protection spéciale ».

M. de Kerhor : « Le drame c'est l'implantation sur les crêtes ».

M. Renié : « Depuis plus d'un an, nous y portons grande attention, qu'il y ait POS ou non. La grande difficulté de notre tâche, c'est la multiplicité des

- (1) une maison neuve a été récemment construite entre Guéhenno et Cruguel à quelques dizaines de mètres d'un manoir abandonné. Et un autre cas encore, une construction neuve est projetée à côté du manoir de Kermorgant en Plouay, manoir en cours de restauration dans un site très découvert, alors que cette propriété voisine a plusieurs dizaines d'hectares.

TALHOUET

— GRANDMAISON (G. de) — Un curé d'autrefois. L'abbé de Talhouet (1737-1802) — P., 1894, in-12°, 361 p.

TORBY (Ph)

— LE GOFF — Les écrivains Bretons du pays de Vannes. (Rev. Morb. 1914).

TOUSTAIN DE RICHEBOURG

— BELLEVUE (Cte de) — Le vicomte Toustain de Richebourg et la seigneurie de la Grée de Callac — Rennes, 1825, in-8°, 64 p.

TREGARO (Mgr)

— GERMAIN (Mgr) — Oraison funèbre de Mgr TREGARO, évêque de Sées — Coutances, 1897, 42 p.

TREHIOU (Mgr)

— In mémoires, Monseigneur Hyppolite Tréhiou, évêque de Vannes (1929-1941) — Vannes, 1941, in-8°, 115 p.

TROCHU (Gal)

— CARTIER (V.) — Un méconnu, le général Trochu (1815-1896) d'après des documents inédits — P., 1914, 459 p.

— GODEFROY (Chan.) — Le général Trochu, d'après des œuvres posthumes et sa correspondance — P., 1914, in-8°, 182 p.

TUAULT de la BOUVERIE

— BELLEVUE Ploërmel. Tuault de la Bouverie, dernier sénéchal de Ploërmel (1744-1822) — Saint-Brieuc, 1910, 12 p.

VALLEE (J)

— LARBOULET (J.) — A.J. Vallée, recteur de Plouhinec pendant la Révolution (1786-1798) — Vannes, 1902, in-8°, 117 p.

VANDERHEYDE

— GUILLOU (L.) — André Vanderheyde, courtier lorientais et ses opérations (1756-1765) — Rennes, 1918, 88 p.

VERKADE (Dom W)

— Le Tourment de Dieu — P., 1926, in-12°, 283 p.

VINCENT FERRIER (St)

— BAYL E(abbé) — Vie de Saint Vincent Ferrier.

— MOUILLARD (abbé J.M.) — Vie de Saint Vincent Ferrier. Ses prédications, ses miracles, sa canonisation, son culte, son tombeau et ses reliques à Vannes, 1856, in-8°, 444 p.

— FAGES (P.) — Histoire de Saint Vincent Ferrier, apôtre de l'Europe P., 1893-1894, 2 vol.

— Id — Histoire de Saint Vincent Ferrier — Louvain, 1801, 2 vol. in-8°.

— Id — Procès de la canonisation de Saint Vincent Ferrier — P., 1904, in-8°, 442 p.

— Id — Notes et documents de l'histoire de Saint Vincent Ferrier — P., 1905, in-8°, 512 p.

— NICOL — La première et la plus ancienne statue de Saint Vincent Ferrier à l'Île aux Moines — Vannes, 1906, 75 p.

— POUZAT (A.) — Saint Vincent Ferrier, l'apôtre de la Bretagne (1418-1410) — Vannes, 1918, 60 p.

— FAGES (P.) — Histoire populaire de l'apôtre des Bretons, Saint Vincent Ferrier — Vannes, 1919, in-16°, 200 p.

— Saint Vincent Ferrier — Fêtes Jubilaires du 5^{me} centenaire à Vannes, 6, 7, 8 Juillet 1919 — Vannes, in-8°, 104 p.

— GORGE (M.M.) — Les bases de l'étude historique de Saint Vincent Ferrier.

— Id — Saint Vincent Ferrier (1350-1419) — P., 1923, in-8°, 303 p.

— Id — Saint Vincent Ferrier (1350-1419) (Les Saints) 1935.

— CROISSET et ROSSIGNOL — La vie abrégée de Saint Vincent Ferrier.

— PIRO (Chan.) — Etude sur la Confrérie de Saint-Vincent-Ferrier et sur les reliques.

— LE MOIGN-KLIPFFEL — Saint Vincent Ferrier — Lyon, 1938, 63 p.

— GHEON (H.) — Saint Vincent Ferrier — P., 1939, 197 p.

— THOMAS LACROIX — Saint Vincent Ferrier (1350-1419) canonisé en 1455 — Vannes, 1954, in-12°, 544 p.

— Les fêtes du cinquième centenaire de la canonisation de Saint Vincent Ferrier — Vannes, 1956, 30 p.

— Saint Vincent Ferrier (Lumière et Vie) — 1956, in-8°, 83 p.

VOLVIRE (A-T de)

— PIEDERRIERE (abbé) — Vie d'Anne Toussainte de Volvire dite la sainte de Néant — Nantes, 1871, in-8°, 40 p.

— TURPIN (J.M.) — Anne Toussainte de Volvire, demoiselle du bois de la Roche en Néant : sa vie, ses œuvres, sa vénération — Nantes, 1906, in-12°, 236 p.

YVONNE AIMEE

— Au service de Jésus, roi d'Amour, mère Marie Yvonne Aimée de Jésus (Yvonne Beauvais) 1900-1951 — Malestroit, 1955, in-8°, 257 p.

MONSIEUR CHABASON

M. Chabason prend le dernier la parole et après avoir remercié l'UMIVEM au nom de M. d'Ornano, félicite les représentants d'associations :

« Vos dossiers étaient sérieusement étudiés. Ce sérieux justifie l'intérêt que l'on vous accorde et la place que les associations tiennent partout où l'on décide. Je dis partout car plus d'une dizaine de décrets ont été modifiés récemment pour faire leur place aux associations. Les deux soucis que vous avez évoqués, celui du temps, celui de l'indemnisation, nous nous en préoccupons sans avoir pour l'instant de solutions véritablement satisfaisantes. Parmi les thèmes fondamentaux que vous avez évoqués, j'ai été particulièrement intéressé par ce qui concerne la protection du littoral. Tout ce que vous indiquez sur ce sujet sera bien reçu de l'Etat. Il convient seulement de veiller à présenter des dossiers exemplaires ».

Le mitage du territoire sera sans doute freiné par l'obligation de soumettre à étude d'impact les travaux et équipements d'une certaine importance (le seuil est fixé pour les ports etc... à 6 millions). Vous pourrez vous saier de ces études d'impact. A ce propos, savez-vous que le Ministère de l'Équipement reçoit de nombreuses lettres de protestations chaque jour ? Vous semblez attacher aux POS toute l'importance qu'ils ont. De bons POS résistent assurément bien des problèmes du point de vue de la protection de la nature. En l'absence de POS, un permis de construire peut être refusé sur la base de l'article R 111-21 du code de l'urbanisme, s'il risque de porter atteinte au site.

Vous vous inquiétez des poteaux métalliques, nous aussi. Malheureusement la forêt française ne peut en procurer qu'1.200.000 (un million deux cent mille) sur les 3.000.000 (trois millions) nécessaires ».

NOUVELLES BREVES

Un week-end de travail à Persquen.

Les 27 et 28 mai, l'UMIVEM vous propose de venir, munis de serpes, de scies, de sécateurs, de bottes et de gants, nettoyer d'anciens chemins à Persquen. R.V. au pont du Cabreno sur la D 18 qui va d'Inguiniel à Guéméné, le samedi, à partir de 14 heures, le dimanche à partir de 10 heures. Pour plus amples renseignements, téléphoner à Mlle Delalay, Lorient (37.16.93) en dehors des heures de travail.

Une exposition sur l'habitat rural.

L'UMIVEM organise pour l'été dans le Morbihan une exposition itinérante sur l'habitat rural, et sa restauration. L'exposition voyagera en plusieurs exemplaires sous la responsabilité des associations ou des municipalités qui le demanderont. Le lancement de cette exposition aura lieu à Pontivy le samedi 1^{er} juillet. Nous espérons pouvoir organiser ce jour-là un colloque sur l'habitat rural, avec conférences et rencontres interdisciplinaires. M. Yvan Christ et le président Muesat ont déjà promis leur concours.

LETTRE DE L'UMIVEM AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A L'OCCASION DE LA MAREE NOIRE

Monsieur Valéry Giscard d'Estaing
Président de la République

Monsieur le Président,

En ces jours de tristesse pour la Bretagne, la consternation a vite fait de mener à la contestation.

L'UMIVEM (aidée dans sa réflexion par des marins de la Marine Nationale et des marins au long cours) a pensé qu'il était plus utile de contribuer à l'énorme effort d'imagination aujourd'hui demandé aux membres du gouvernement.

Au jour où vous recevrez cette lettre, la plupart des idées que nous émettons auront été sans doute, déjà exprimées et donc étudiées par le gouvernement, mais peut-être l'une ou l'autre sera-t-elle encore relativement neuve ?

1) Lutte contre l'accident.

La réglementation de la circulation dans ce chenal d'accès à l'Europe qu'est la Manche doit devenir très sévère.

a) On l'a déjà dit, les bateaux à gros risques (par leur rapport volume/puissance et par la nature de leur chargement) devraient emprunter obligatoirement un couloir étudié pour les faire passer le plus loin possible de ce qui est pour eux la côte,

b) Mais ils devraient aussi avoir l'obligation de signaler de quart d'heure en quart d'heure leur position et leurs moindres difficultés, à des tours de contrôle qu'il faudrait construire rapidement,

c) De plus, ils devraient savoir qu'à la moindre désobéissance ou omission de leur part, un corps d'intervention comparable aux « coast guards » américains pourrait se manifester par exemple pour imposer un remorquage,

d) Des remorqueurs de puissance suffisante, dont le statut serait tel que leurs services ne dépendraient pas de questions pécuniaires, devraient être basés en des lieux choisis pour permettre des interventions rapides ; Brest en particulier,

e) La législation concernant la compétence des pays riverains en matière de pollution, devrait être modifiée : Pourquoi les droits sur les 200 milles admis pour l'économie ne le seraient-ils pas pour la sécurité ? (ce qui en Manche amènerait la France et l'Angleterre à agir conjointement, mais ne sont-elles pas exposées aux mêmes dangers ?).

f) Des accords internationaux devraient être étudiés, permettant une pénalisation très sévère des commandants de navires et des compagnies auxquelles ils appartiennent et de leurs affrêteurs (retrait des brevets de capitaines, confiscation des bateaux, etc...).

g) Il serait peut-être sage de renoncer au gigantisme en ce qui concerne les pétroliers : à peine plus manœuvrables que des péniches, ne sont-ils pas comparables à ces énormes animaux préhistoriques condamnés parce qu'ils avaient le cerveau trop petit pour leur énorme masse ?

II) Lutte contre la pollution.

Quatre accidents ont montré que les côtes bretonnes étaient de loin les plus exposées aux marées noires. Ne serait-il pas indispensable :

- Que le matériel d'intervention soit en Bretagne, prêt à l'usage.
- Qu'une antenne au moins de la structure internationale d'études soit également implantée en Bretagne.
- Que dès maintenant tout soit fait dans ce domaine pour faciliter aux chercheurs (NB 1) les études sur la catastrophe actuelle.

Comme nous vous le disions en commençant, nous ne voulons pas, Monsieur le Président, entrer dans des polémiques stériles, mais nous sommes obligés de reconnaître qu'à bien des niveaux de responsabilité, on n'a pas voulu écouter suffisamment ceux qui, avec passion ont cherché et peut-être trouvé des solutions nouvelles (NB 2).

Ceux des défenseurs de la Nature qui ne savent pas la défendre sans pousser en même temps des cris séditieux, font beaucoup de tort à leur cause. Malgré l'agacement qu'ils peuvent provoquer, n'est-il pas fâcheux que l'Administration soit parfois fermée à tout ce qui vient des associations de défense, ce qui risque de faire perdre des idées intéressantes ? Autant que les associations, les inventeurs indépendants sont ignorés. Ne faudrait-il pas qu'ils soient au moins entendus ? Voilà, Monsieur le Président, ce qu'à cause de votre discours de Vannes, nous osons vous dire.

Croyez à la grande confiance que nous mettons en vous, et veuillez agréer l'expression de nos sentiments très respectueux.

M.-C. Borde

NB 1 : Ceux de la SEPNEB par exemple.

NB 2 : Peut-être M. Georges Perot, qui pense avoir trouvé un procédé pour extraire de la mer des hydrocarbures.

♦♦

UNE GRANDE PERTE POUR L'ENVIRONNEMENT.

Notre ami René Richard, qui nous avait fait l'honneur de participer à notre Assemblée Générale de 1975, et qui a tant travaillé à la protection de l'Environnement, est mort en février 1978. Ses obsèques ont rassemblé à Paris quelques centaines de ces « militants de l'environnement » pour qui il avait été par son désintéressement, son dynamisme, son sens du réel, un exemple et un encouragement.

LES AMIS DE L'UMIVEM

Chers abonnés au bulletin,

Depuis plus d'un an déjà, nous disons qu'il est nécessaire pour des raisons d'ordre juridique de détacher de l'UMIVEM, qui ne peut plus être qu'une union d'associations, toutes les personnes physiques qui en font partie.

Ces personnes physiques qui sont notre soutien moral et financier, nous allons donc les regrouper dans une association « Les Amis de l'UMIVEM » qui sera bien entendu rattachée à l'UMIVEM. Cette association aura besoin d'un Conseil d'Administration. Etes-vous candidats ?

Instruits par l'expérience, nous pensons que les membres du Conseil devraient habiter le Morbihan... de façon habituelle. Mais il peut y avoir des exceptions. Il faut aussi avoir un certain goût pour le travail en commun et un peu de temps libre de temps en temps. Des connaissances juridiques et écologiques chez l'un ou l'autre seraient particulièrement précieuses. Mais surtout il faut aimer profondément la Bretagne, et avoir envie de travailler pour en sauvegarder l'originalité.

Voulez-vous nous répondre pour le 15 juin ?

Dès que nous aurons vos réponses, nous fixerons la date d'une Assemblée Constitutive qui permettrait des rencontres intéressantes. Cette Assemblée aurait lieu à Bordlann à Lanester.

En nous répondant, voulez-vous nous donner : vos prénoms, vos noms, votre âge et qualité, votre adresse et votre numéro de téléphone.

Dès aujourd'hui, nous vous proposons un projet de statuts dont voici l'essentiel :

- 1 — L'Association a pour but de réunir toutes les personnes physiques s'intéressant à la mise en valeur esthétique du Morbihan sur tous ses aspects,
- 2 — la qualité de membre de l'Association s'acquiert par l'adhésion et le paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration,
- 3 — la qualité de membre adhérent donne droit à recevoir les publications internes de l'Association et le bulletin des « Cahiers de l'UMIVEM »,
- 4 — L'Association est administrée par un Conseil de 7 membres au moins et 11 au plus, nommés pour 3 ans par l'Assemblée Générale et renouvelables par tiers chaque année. Le Conseil choisit parmi ses membres à bulletin secret un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Ce bureau administre les affaires courantes. Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par an. Les fonctions de membre du Conseil sont gratuites.

DES MONTAGNES NOIRES A L'OCEAN BLEU EN DESCENDANT LE SCORFF (suite des n° 9, 10, 14)

Que de bruits a entendus cette vallée maintenant silencieuse et envahie d'ajoncs et de ronces, où l'on entend encore, disent les anciens, la cloche de la chapelle qui sonne dans le soir au fond de l'étang.

Ne manquez pas de visiter la chapelle de Saint-Sébastien; admirez le calvaire sur son tertre de verdure et à l'intérieur, regardez dans le retable les belles statues de bois toutes anciennes et vénérables. La pierre tombale facile à lire a été placée par humilité, sous les pieds du prêtre et des fidèles. L'édifice lui-même, en style Renaissance, avec sa façade à pilastres, est de belle allure dans son cadre de vieux chênes, et de ruines mystérieuses envahies par le lierre et les épines.

Revenons au Scorff par le haut des collines et regardons la forêt domaniale, à partir d'un des promontoires élevés de Bois du Crocq. On admire de là la vallée de plus de 100 mètres d'altitude, puisqu'à Pont-Neuf les collines ont 151 mètres et que l'eau de la rivière sous le pont n'est que de 20 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Du Grao jusqu'à la minoterie de Coët-Cren, c'est le cadre idéal pour la course annuelle des canoë-kayaks : la rivière torrentueuse (on ouvre les vannes de l'étang de Pont-Callek), les masses rocheuses autour desquelles s'enroulent les chutes écumeuses de l'eau, la facilité que donne cette route touristique en bordure de la rivière, jusqu'à cette sorte d'étang où l'onde s'apaise, puis le déversoir qui catapulte le bateau.

Le château de Kersily, son vallon, ses bois mériteraient une visite. Les villages de ce bord sont très riches de puits et de pierres sculptées.

Ne passez pas la maison de garde, le Pont-Neuf, sans vous arrêter pour admirer.

La route en lacets, après le passage du pont, mène directement vers Plouay en traversant la voie romaine sur la hauteur de Kestenen Plen. Tout près de là se dresse la chapelle de Saint-Vincent Ferrier avec sa statue en pierre à l'extérieur de la façade, sa statue en bois de belle venue à l'intérieur et aussi une statue de Notre-Dame du Folgoët d'une extrême beauté. Vous aimerez peut-être suivre la voie romaine vers le nord : elle est intéressante (remarquez la croix de granit à votre gauche).

De Pont-Neuf, on peut désormais atteindre Poulibet par une route large et droite; les genêts ont vite couvert les roches mises à nu, les caches secrètes sont nombreuses pour les pêcheurs, et un bon chemin permet l'accès au belvédère couronnant la colline pour avoir un regard d'ensemble sur la vallée. Pourquoi ne remonterions-nous pas jusqu'au bourg de Plouay, si nous en avons le loisir? N'oublions pas qu'il était, au temps du Marquis de Pontcallek, le siège de la sénéchaussée.

Nous y trouverons donc la maison du Marquis sur la place qu'on appelle Place des Bœufs et qu'on appelle maintenant Place du Commerce. Pourquoi n'a-t-on pas choisi - Place du Marquis ou Place de Pontcallek? La demeure garde belle allure.

La salle de justice est devenue la maison des Jeunes. Elle mérite une visite; admirez sa façade, ses ouvertures, sa gouttière de granit et à l'intérieur son évier inattendu.

De la place du Marquis, on peut suivre la route de la Justice, qui menait à la Lande de la Justice, ce qui signifie des exécutions. Le Marquis y avait les colonnes où l'on pendait les condamnés à mort et l'on voit encore le Calvaire qui se dressait en face d'eux pour une dernière consolation.

Les prisons se trouvaient dans le prolongement de la maison de Justice à l'entrée de la Place de l'Eglise.

Il faudrait raconter l'histoire de Ménéhouarne, le château voisin. C'est la demeure des Comtes de Plouay. Au début, le nom des Pluvié et celui de Plouay fut peut-être le même et l'origine du château se confond peut-être avec celle de la Motte féodale qui se dressait à Koh-Kastel, er Hoh-Hastel - la ferme sise au milieu du bourg.

L'autre château, celui de Kerdrého est célèbre et a toute une histoire d'où émerge la figure de celui qui fut Pair de France, le sire de Botdéro dont on a retenu la taille de géant, les caprices et les aventures matrimoniales où l'on voit que ce sont les épouses qui ont, souvent le dernier mot.

Revenons vers le Scorff à Pontulaire. Irons-nous à Berné? Nous admirerions les croupes de collines couvertes d'ajoncs à notre droite, puis l'église paroissiale qui fait un bel ensemble avec le presbytère et enfin la chapelle du Sacré-Cœur avec sa coupole dominant les pays.

Rien ne pourrait égaler le charme d'une descente du Scorff en barque à partir de la minoterie de Poulibet. La rivière est abondante déjà et reçoit un nouvel affluent qui sépare Guillogmarch de Berné, et donc le Morbihan du Finistère. Sa vallée devient vraiment une frontière de département et de diocèse, elle le restera jusqu'à rencontrer la commune de Pont-Scorff à Pénellan en face de l'ancienne forteresse de Tronchâteau.

Admirez ces roches amoncelées comme des restes de murailles, en dessous de Kerguestenen. Admirez l'étang, le vieux moulin du Stang, la route qui descend à pic de Kerhuennec, Kerlivo en face de la montagne de Guillogmarch. En dessous de Moustervat, la rivière tourne vers l'ouest à cause de ce massif qui, porta des forteresses : le camp romain de Kernonen dont on reconnaît les levées de terre, près des vestiges du vieux couvent et, le château du Paou dont on voit la métairie, quelques pans de murs, le moulin, les restes du pont, la retenue d'eau.

C'est tout près de là que Marie Pellan, celle qu'Auguste Brizeux célébra sous le nom de Marie du Moustoir, passa ses dernières années à la ferme de Kerulvé chez sa fille Guillemette mariée à Vincent Rouzic, de Kermann en Plouay.

C'est par le pont du Paou et Kernonen, le Kosker, qu'elle se rendait au marché de Plouay jusqu'à cette année 1864 où elle mourut pour être enterrée dans le cimetière de Guillogmarch à cinq mètres de la porte de la sacristie, à l'endroit où passe maintenant le muret de clôture. Si vous allez jusqu'au village de Kerulvé vous verrez le vieux puits où Marie puisait l'eau, la vieille lucarne de pierres par où, disent les gens, elle regardait si son ami d'enfance allait venir. Au cimetière vous verrez la dalle de granit qui porte son nom.

Ayez un regard pour le château du Sach en revenant vers la rivière; l'ensemble de la propriété, avec sa demeure, ses pelouses, son bois ne manque pas de charme; on a dit que Marie n'avait vécu que dans des lieux de rêve et c'est vrai. Le nom du manoir vient de cette courbe que fait la rivière pour contourner la terre élevée de Plouay. Au moulin de Papier, elle tourne

franchement en sens opposé de Lorient. Autrefois, on faisait en ce lieu du papier de boucherie, ce papier jaune, rugueux, mêlé de paille, qui ne s'imbibait pas de sang !, on voit encore derrière la maison du meunier le creux où l'on faisait rouir le mélange.

C'est dans les endroits comme celui-là qu'il faut observer, aux jours des grandes eaux du premier printemps, le tumultueux passage des saumons, les uns faisant gicler l'eau comme des projectiles passant en surface, les autres jaillissant de la rivière en-dessous du barrage et retombant dans l'eau à 4 et 5 mètres au-delà de sa bordure de granit.

C'est dans la même région, où l'eau coule plus claire sur un fond de sable que les connaisseurs savent le mieux déceler les fraies : la femelle a choisi un endroit abrité du courant par une roche, un petit îlot retenu par un aulne ou un saule, elle s'est agitée pour creuser un trou dans le sable, elle y dépose ses œufs que le mâle viendra féconder.

Et les petits saumons se développeront dans cette frayère jusqu'à pouvoir chercher leur nourriture et errer parmi les dangers avant de descendre à l'automne, gros comme des sardines, groupés comme les mulets de la côte, vers le grand océan. Le barrage de Pont-Kerlo ne les empêchera pas de remonter à leur retour vers les eaux qui les ont vu naître. Ce sont des coursiers qui aiment l'obstacle et celui-là est fait à leur taille. Les truites ne manquent pas non plus dans la rivière ; mais c'est à la pisciculture qu'il faut les voir pulluler par dizaines de mille, de toutes tailles ; elles ne vous fuiront pas, au contraire, elles accourent, toujours affamées.

E. Collet.
(à suivre)

..

Distinctions

Les Palmes Académiques ont été décernées à M. **Joseph Danigo** et à M. et M^{me} **Yannick Rollando**, tandis que **Françoise Mosser** et le Père **Henri Marseille** devenaient chevaliers des Arts et des Lettres.

M.-C. Borde a été nommée membre du Haut-Comité de l'Environnement.

Enfin l'UMIVEM (qui a reçu son agrément au titre de l'article L 121-8 et de l'article L 160-1 du code de l'Urbanisme, et 40 de la Loi n° 76 629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature) a reçu le prix **Henri Texier** de l'Académie des Sciences morales et politiques - « destiné à une association dont l'effort tend à embellir notre pays ou à en préserver la beauté » -

Deux livres à lire :

DECOUVERTE DE LA BRETAGNE A TRAVERS LA PEINTURE.

Denise Delouche, qui enseigne à l'université de Haute-Bretagne, vient de publier la première moitié de sa thèse de doctorat sur les peintres de la Bretagne. Ce premier tome (NB), qui s'arrête à 1886, est intitulé : « Découverte d'une province ». On découvre en effet, dans ces 400 pages (22 x 28) non seulement la vision qu'ont eue de la Bretagne les peintres et les graveurs du siècle dernier, mais, à travers cette vision, la Bretagne elle-même, dans ses paysages et ses types humains.

Près de 150 reproductions de gravures, d'aquarelles, de peintures, introduisent le lecteur à la connaissance des œuvres que **Denise Delouche** étudie dans leur contexte historique. Des index (des thèmes, des noms de lieux, des noms d'hommes), des graphiques, des répertoires, font de l'ouvrage un instrument de travail utilisable pour toutes sortes de recherches. **D. Delouche** est historienne avant d'être critique d'art et elle a beaucoup lu, même les poètes.

Son livre est à lire et à relire, si l'on aime la peinture, ou simplement la Bretagne.

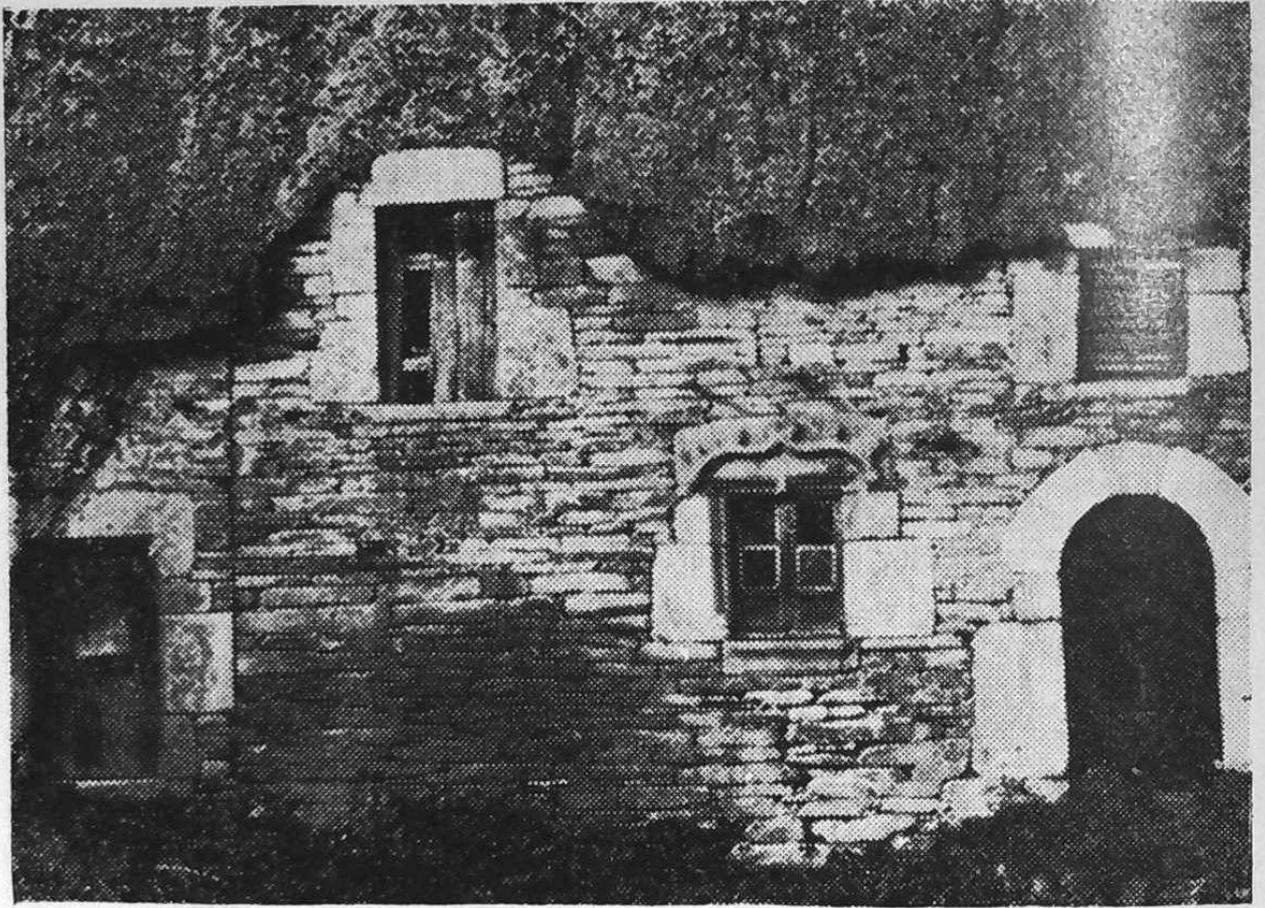
M.-C. B.

NB — Librairie Klincksieck, 7, rue de Lille, Paris - 160 F

RESTAURER EN BRETAGNE : MORBIHAN.

Le livre de notre ami **Albert Degez**, annoncé dans notre précédent bulletin, est paru. C'est, si nous en croyons la Présidente de la Fédération Nationale de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux, une réussite. « Ce document est remarquable : clair, facile à lire, agréable à feuilleter, on trouve là tous les conseils à suivre ».

Le livre « part » si bien que nous espérons en tirer une deuxième édition. C'est un bon cadeau à faire à des amis qui rêvent d'acheter et de restaurer en Morbihan. On le trouve en librairie et aussi au siège de l'UMIVEM.



Poul Fetan en Quistinic

Directeur de la Publication : Marie-Claire BORDE

I.P.M.

Dépôt légal : 2^{me} Trimestre 1978